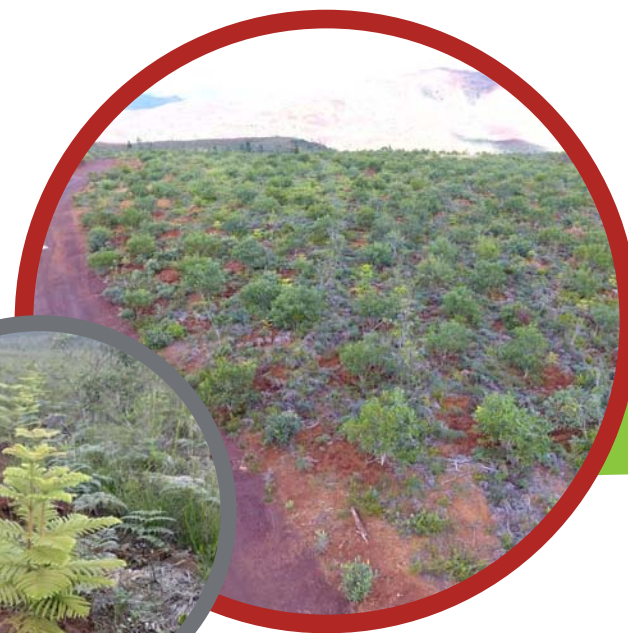




FONCIER GRAND SUD

Régularisation au titre des travaux de plantations 2012-2020

RESUME NON TECHNIQUE

AFF 3067 - Nov 2018



CLIENT : SUD FORET

NOM DE L'AFFAIRE : **Résumé non technique de l'Etude d'impact sur des lots de Sud Forêt (5 sites) en province Sud**

REF BIOEKO : 3067

Date	CA	SUP	MOA	Observations/Objet	Version
Mai 2018	EG	ER			V0
Septembre 2018	ER	ER			V1

RAPPEL DU CONTEXTE DE L'ETUDE

SudForêt est une société d'Economie Mixte fondée en 2012 et qui a pour objectif le développement d'une filière sylvicole en Province Sud (cf. Délibération n° 45-2011/APS du 22 décembre 2011 en **annexe 4 de l'étude d'impact**).

Dans le cadre de sa mission SudForêt gère les 1 050 ha de boisements réalisés par la Direction du développement rural (DDR) jusqu'en 2012 et poursuit l'établissement de plantations avec un objectif de 1 500 ha supplémentaires d'ici à l'horizon 2019. Depuis 2012, la SAEM a planté plus de 1 000 ha de plants forestiers.

Lors d'un projet de plantations de nouvelles parcelles forestières sur le périmètre du lac en huit SudForêt a déposé en novembre 2017 un projet de Plan de Gestion Durable (PGD) auprès de la DENV.

L'instruction de ce PGD par la direction de l'Environnement a conclu sur la nécessité de régulariser cette demande en y intégrant notamment l'ensemble des parcelles forestières de SudForêt plantées et/ou en cours de plantations dans le Grand Sud.

Le présent document correspond au résumé non technique de l'étude d'impact pour la régularisation des parcelles forestières du Grand Sud plantées par SudForêt entre 2012 et 2017 et pour la demande d'autorisation de préparation et plantation de nouvelles parcelles à l'horizon 2020.

CHAPITRE I – PRÉSENTATION DU PROJET & JUSTIFICATION

1 PRESENTATION DU DEMANDEUR

1.1 LE DÉNOMINATION ET RAISON SOCIALE

MAITRISE D'OUVRAGE	SAEM SudForêt
STATUT	Société d'économie mixte SAEM
ADRESSE	Port-Laguerre BP 716 98890 PAITA
COORDONEES	☎ 35 31 44 ✉ contact@sudforet.nc
RIDET	1 126 101.001

Les actionnaires de la SAEM sont la province Sud, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société de Financement de Développement de la Province Sud.

1.2 L'ORIGINE DE SUDFORET

La création de la société d'économie SudForêt par la province Sud, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société de Financement de Développement de la Province Sud a été décidée au motif « de **L'INTÉRÊT GÉNÉRAL QUE REPRÉSENTE LE DÉVELOPPEMENT DE LA SYLVICULTURE EN NOUVELLE-CALÉDONIE** et en particulier en province Sud, en substitution aux activités minières extractives et non renouvelables, pour son caractère durable, et parce que le fruit de cette activité profitera essentiellement aux générations futures au regard des délais de croissance des plantations ».

1.3 LES OBJECTIFS DE SUDFORET

SudForêt est une société d'Economie Mixte fondée en 2012 par la province Sud, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la société de financement Promo Sud et qui a pour objectif le développement d'une filière sylvicole durable en Province Sud.

Dans le cadre de sa mission SudForêt gère les 1 050 ha de boisement réalisés par la Direction du Développement jusqu'en 2012 et poursuit l'établissement de plantations avec un objectif de 1500 ha supplémentaires d'ici à l'horizon 2019. A ce jour, depuis 2012, la SAEM a planté plus de 1000 ha de plants forestiers.

Le bois produit a pour destination principale la valorisation en tant que bois d'œuvre ; il pourra toutefois également être produit du bois à destination de bois d'énergie, d'industrie ou bien à des fins de parfumerie ou de cosmétique.

1.4 PATRIMOINE FORESTIER

Le patrimoine de SudForêt est composé par les plantations apportées en nature par la Province Sud et les nouvelles plantations faites par la SAEM entre 2012 et 2017. Au 31/12/2017, la surface totale plantée par SudForêt atteint 2138,8 ha dont un peu plus de 1823 ha de plantations de 1^{er} niveau.

2 LOCALISATION DES PLANTATIONS DE SUDFORET

2.1 LE FONCIER DE SUDFORET

La distribution du patrimoine forestier de SudForêt se concentre principalement dans le Grand sud avec 8 034.55ha de périmètre foncier et seulement 27% sont localisés au Nord de Nouméa.

2.2 LES PÉRIMÈTRES DE BOISEMENTS CONCERNÉS POUR LA RÉGULARISATION ET LA DÉCLARATION

Au total 5 grands périmètres de boisements sont concernés par la présente demande et font l'objet d'une convention de mise à disposition ou d'un bail :

Tableau 1 : Références cadastrales de chaque périmètre de boisement

Périmètres de boisement	Numéro d'inventaire cadastral	Section	Numéro du lot	Propriétaire	Surface
Faux Bon Secours	472224-1597	PIROGUES SUPERIEUR	1pie / 1pi	PROVINCE SUD	804,45 ha
	6574-462100	PIROGUES SUPERIEUR	1pie	PROVINCE SUD	73,54 ha
	471223-0733	PIROGUES SUPERIEUR	1pie	PROVINCE SUD	6,44 ha
Dalmates	6754-227205	PLUM	8	COMMUNE MONT-DORE	198.8 ha
Rivière des Pirogues	6753-446355	LES PIROGUES	20	PROVINCE SUD	31,12 ha
	6753-456480 / 6753-469580	LES PIROGUES / PLUM	21 / 88	PROVINCE SUD	494,96 ha
	6753-563676	PLUM	176	NOUVELLE CALEDONIE	104,49 ha
N'Go	6753-952205	NGO	18	PROVINCE SUD	177.84 ha
Lac en Huit	6853-884679	KUEBINI-GORO	77	NOUVELLE-CALEDONIE	197,31 ha
	6853-741143	KUEBINI-GORO	78	NOUVELLE-CALEDONIE	299,68 ha
Madeleine	48215-9480	CARENAGE	10	NOUVELLE-CALEDONIE	41.47 ha
	6853-992750	KUEBINI-GORO	53	NOUVELLE-CALEDONIE	294.02 ha

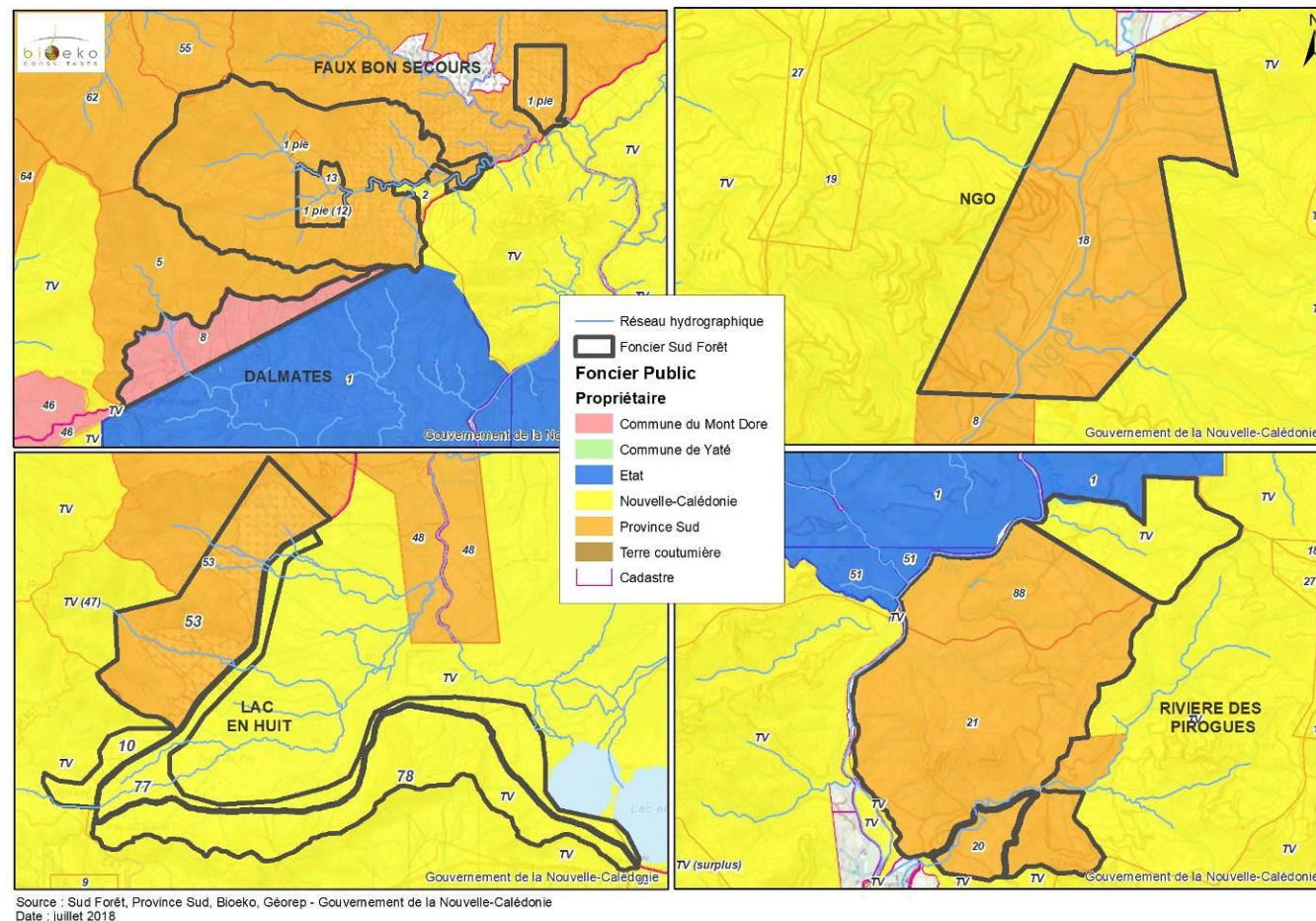


Figure 1 : Situation foncière des périmètres de boisement SudForêt

2.3 PÉRIMÈTRES DE BOISEMENT

Chaque périmètre comprend deux types de parcelles :

- les parcelles pour lesquelles les opérations de plantation ont été réalisées entre 2012 et 2017 ;
- les parcelles dont la plantation est prévue sur 2018-2020.

Le tableau et la figure ci-après présente pour chaque périmètre, les parcelles d'ores et déjà plantées et celles dont la plantation est prévue sur la période 2018-2020.

Tableau 2 : Parcelles faisant l'objet de la présente demande

Surface en Ha.	Foncier	Surface totale des parcelles	% du foncier	Surfaces plantées entre 2012 et 2017	Plantations programmées sur la période 2018-2020
DALMATES	198,8	59,2	29,8	10,9	48,3
FAUX BON SECOURS	884,8	97,4	11,0	72,5	24,9
LAC EN HUIT	832,5	87,4	10,5	65,9	21,4
N'GO	177,8	128,0	72,0	128,0	
RIVIERE DES PIROGUES	630,6	164,2	26,0	160,9	3,3
Total	2724,5	536,2	19,7	438,2	98,0

À noter que sur les fonciers de Rivières des Pirogues, N'Go et Lac en huit, SudForêt a entamé une démarche de régularisation foncière visant à régulariser le débordement de certaines parcelles en dehors du foncier alloué. **La surface concernée par cette démarche est de l'ordre de près de 37 ha**

3 TECHNIQUES DE PLANTATIONS DE SUDFORET

Les travaux forestiers sont réalisés en 5 étapes successives :

3.1 ÉTAPES PRÉLIMINAIRES

3.1.1 ÉTAPE 1 : COLLECTE DES SEMENCES

La récolte des semences se fait le plus souvent dans le milieu naturel. Pour certaines espèces comme *l'Agathis lanceolata* ou le Pin des caraïbes, la récolte se fait sur des vergers à graines exclusivement. La méthode de récolte consiste en la collecte manuelle des fruits ou des fruits avec rameaux au sécateur. Il est laissé environ 50% de fruits sur l'arbre.

À noter que SudForêt bénéficie d'une autorisation de collecte des semences encadrée depuis 2013 par arrêté provincial et qu'une demande de prolongation du dernier arrêté d'autorisation a été déposée à la Direction de l'Environnement jusqu'à 2020.

3.1.2 ÉTAPE 2 : MISE EN PÉPINIÈRE

Les graines issues des récoltes de SudForêt sont ensuite vendues à des pépiniéristes privés chargés de produire et d'élever des plants forestiers, dans le cadre d'un cahier des charges. Depuis 2012, SudForêt a donc acheté (et donc mis en terre) plus d'un million de plants forestiers d'espèces diverses répartis sur tous ses périmètres de boisement.

3.2 ÉTAPES DE PLANTATION

3.2.1 ÉTAPE 3 : CRÉATION DES INFRASTRUCTURES (PISTES ESSENTIELLEMENT)

Les pistes permettent l'accès aux véhicules légers de SudForêt pour le contrôle et l'entretien des plantations. Il existe trois cas de figure pour la création des pistes d'accès. Elles sont :

- Soit implantées à la faveur d'anciennes pistes existantes,
- Soit créées par un simple broyage de la végétation existante sur une largeur de 3 mètres
- Ou alors terrassées lorsque le relief et la nature des terrains l'impose.

Le tableau et la figure à la page suivante, font état de l'ensemble du réseau de pistes existantes sur les périmètres forestiers étudiés.

Tableau 3 : Le réseau de pistes existantes de SudForêt

PERIMETRE FORESTIER		AVANT 2012	2012-2017	
		Pistes utilisées sans travaux préalable	Piste ouverte par broyage	Piste créée par terrassement
Faux Secours	Bon	30 759 ml		6 308 ml
Dalmates		8 113 ml		
Riv. Pirogues		26 658 ml	12 251 ml	
N'Go		9 432 ml		10 895 ml
Lac huit/Madeleine	en	21 271 ml	14 032 ml	
TOTAL		96 233 ml	26 283 ml	17 442 ml

Au sein des périmètres fonciers de SudForet, on retrouve 2 types de piste :

Pistes ouvertes par simple broyage

Lorsque la portance du sol et les pentes sont compatibles avec le trafic attendu, les pistes sont ouvertes par un simple gyrobroyage sur une emprise de 3 m maximum.

Pistes terrassées

Dans le cas de terrains dont les pentes sont supérieures à 5%, les pistes forestières peuvent faire l'objet de travaux de terrassement. La largeur de la plateforme est comprise entre 2 et 3 mètres ; largeur qui ne tient pas compte des accotements fonction de la largeur des talus de terrassement.

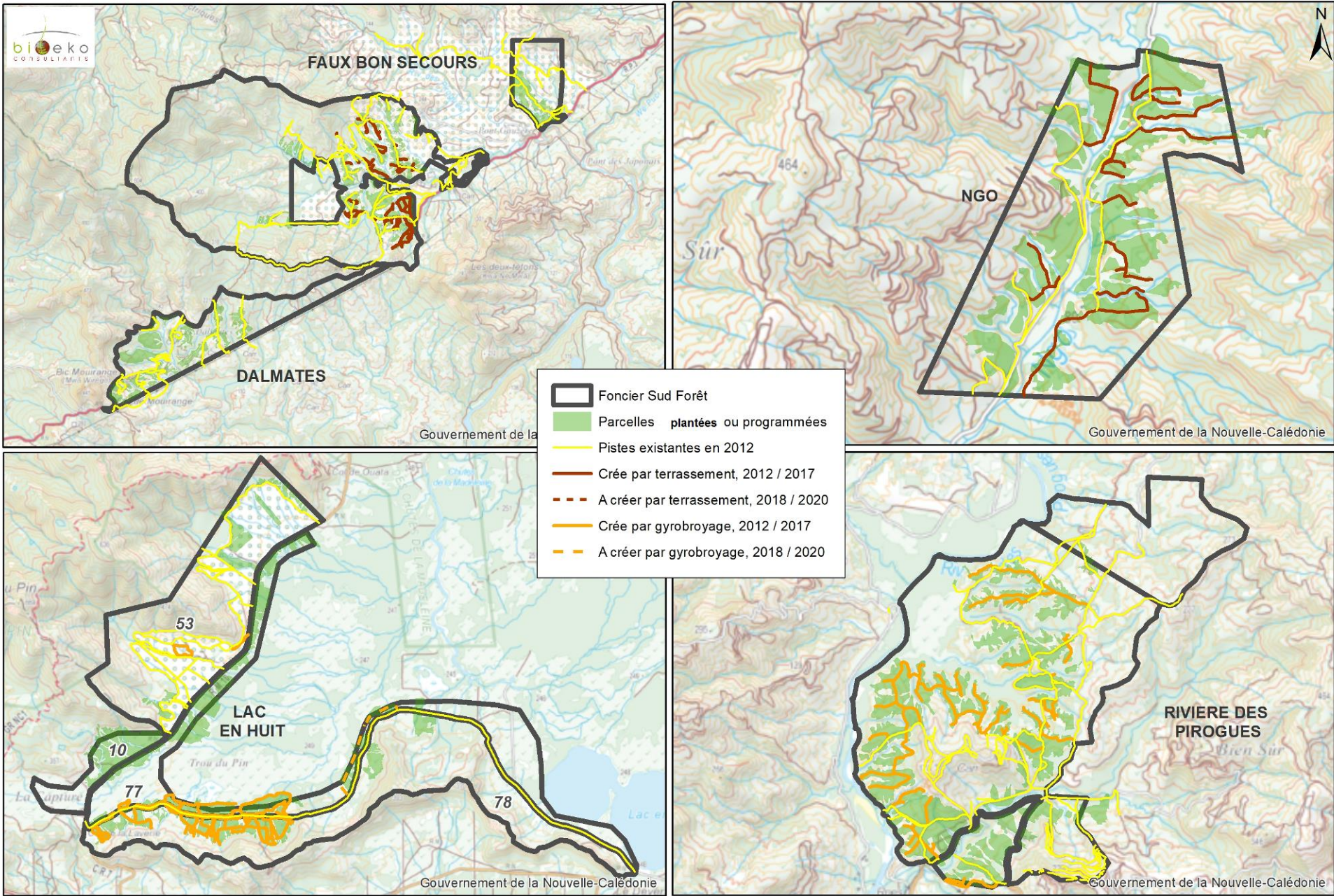


Figure 2 : Le réseau de pistes desserte au sein des périmètres de boisement de SudForêt

3.2.2 ÉTAPE 4 : PRÉPARATION DU SOL/PLANTATIONS

La préparation du sol est réalisée au moyen d'un broyeur forestier sur une largeur de 2 m correspondant à la ligne de plantation. Cette opération n'engendre aucun dessouchage ou remaniement du sol en place. **Le retour d'expérience Sud Forêt montre une reprise significative de la végétation broyée au bout de 2 ans.**

Ce travail de préparation n'est réalisé que sur les lignes de plantation qui alternent avec des layons de végétation en place dont la largeur peut varier selon les sites entre 50 cm et 2 m selon la configuration des sites. Les layons de végétation en place conservées en l'état joueront le rôle de brise vent et permettront de limiter les phénomènes d'érosion.

Au sein des lignes de plantation, il est réalisé un décompactage du sol par la réalisation de fosses de plantations 1 m³ tous les 3 mètres. Plus tard, si la végétation reprenant au sein de l'emprise des lignes limite la croissance des jeunes plants commerciaux, il sera procédé à son fauchage. Cette opération de dégagement garantit une pousse sans contrainte des jeunes plants ainsi qu'un accès aisé aux plantations.

L'acheminement des plants des pépinières agréées jusqu'aux chantiers de plantation est réalisé par les entreprises de travaux.

Des trous de plantation (30 cm de diamètre x 30 cm de diamètre) sont réalisés à l'emplacement de chaque cuvette. Le plant et sa motte de terre sont mis dans ce trou complété de terre ameublie de telle sorte que son collet ne soit pas enterré de plus de 1 cm. Ces mises en terre sont accompagnées d'ajout engrais organo-minéral ainsi que d'hydro rétenteur et du paillage ; La densité de plants retenue à l'hectare par SudForêt est de 833 arbres/ha.

3.2.3 ÉTAPE 5 : ENTRETIENS

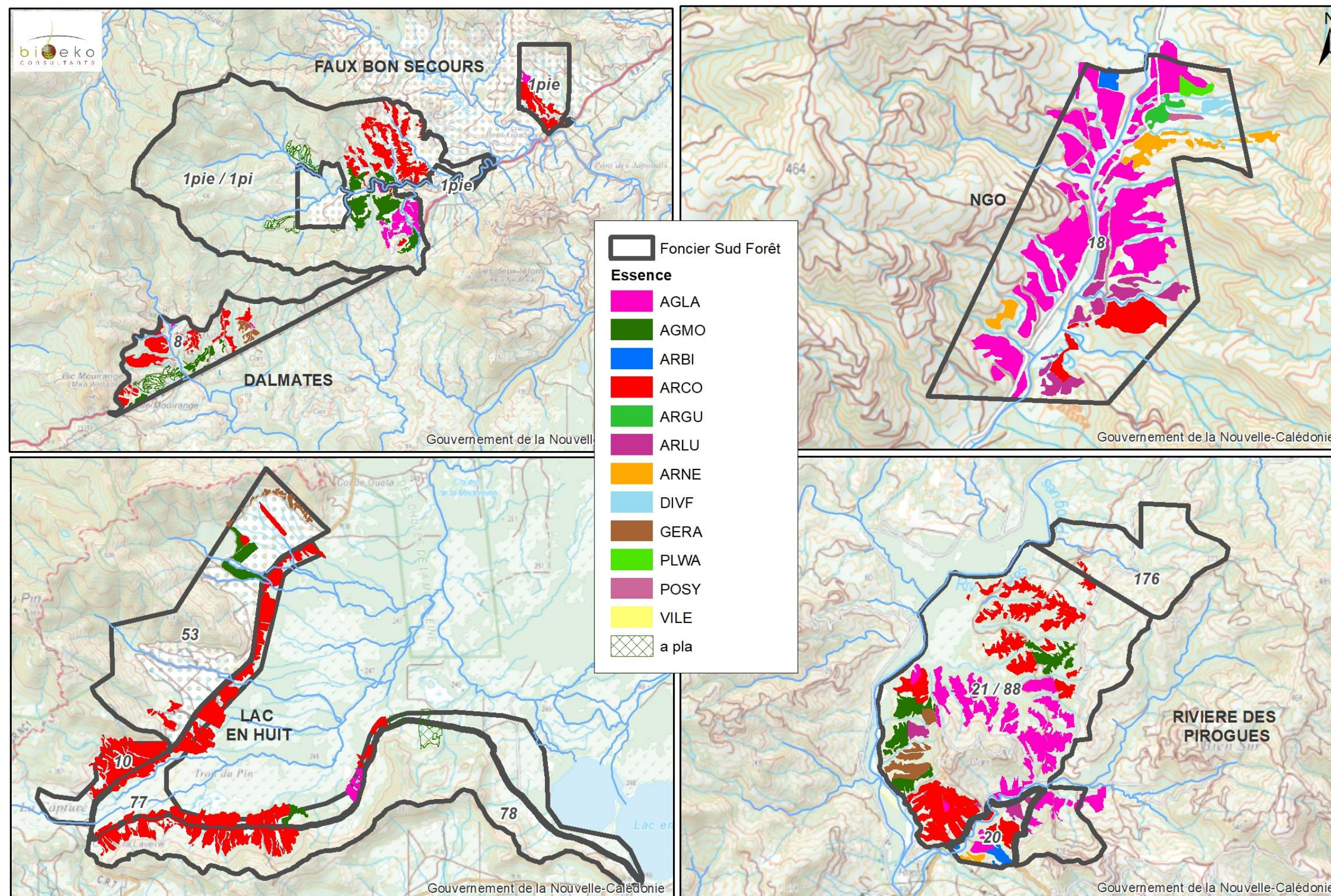
L'itinéraire technique d'entretien des plants est fortement dépendant des espèces plantées. Le tableau 4 ci-contre récapitule les espèces plantées entre 2012 et 2017 ou projetées au sein des périmètres forestiers objet du présent dossier.

En phase d'entretien et d'amélioration des peuplements, les opérations consisteront :

- **Sur les dix premières années, si nécessaire**, en des opérations de dégagement et de fertilisation avec une fréquence bisannuelle.
- **Au bout de 10 ans**, en une opération de dépressage qui consiste à réduire la densité des espèces cibles au profit des tiges bien conformées.
- **À compter d'une vingtaine d'années** des opérations d'élagage et des éclaircies ont lieux.
- **À la maturité des arbres** (soit entre 40 et 85 ans selon les espèces), leur exploitation se fera de façon échelonnée, de manière à conserver une couverture forestière permanente, sans mise à nue du sol.

Aire d'étude	Plantations 2012 et 2017	Plantations programmées 2018-2020
Faux Bon Secours	AGLA - Agathis lanceolata AGMO - Agathis moorei ARCO - Araucaria columnaris ACSP - Acacia spiroribis	AGLA - Agathis lanceolata AGMO - Agathis moorei ARCO - Araucaria columnaris ACSP - Acacia spiroribis
Dalmates	AGLA - Agathis lanceolata AGMO - Agathis moorei ARCO - Araucaria columnaris GERA - Geissois recemosa ACSP - Acacia spiroribis	AGLA - Agathis lanceolata AGMO - Agathis moorei ARCO - Araucaria columnaris ACSP - Acacia spiroribis
Rivière des Pirogues	AGLA - Agathis lanceolata AGMO - Agathis moorei ARBI - Araucaria biramulata ARCO - Araucaria columnaris ARLU - Araucaria luxurians ARNE - Araucaria nemorosa GERA - Geissois recemosa VILE - Viotia leptophylla	ARCO - Araucaria columnaris
N'Go	AGLA - Agathis lanceolata ARBI - Araucaria biramulata ARCO - Araucaria columnaris ARGU - Arillastrum gummiferum ARLU - Araucaria luxurians ARNE - Araucaria nemorosa DIVF - Divers feuillus PLWA - Planchonella wakere POSY - Podocarpus sylvestris	AUCUNE PLANTATION PREVUE SUR LA PERIODE CONSIDEREE
Lac en Huit	AGMO - Agathis moorei ARCO - Araucaria columnaris	Araucaria nemorosa Agathis lanceolata Araucaria columnaris

Tableau 4 : Diversité des plantations au sein du périmètre de boisement de SudForêt



Source : Sud Forêt, Bioeko, Géorep - Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Date : août 2018

Figure 3 : Détail de la composition des plantations par périmètre forestier

CHAPITRE II – ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

Pour plus de lisibilité à ce chapitre, il a été fait le choix de présenter l'état initial par site.

Périmètre d'étude

Le périmètre est la zone géographique (proche ou plus éloignée) susceptible d'être influencée par le projet.

Dans le cas présent, 5 périmètres d'étude sont à considérer ; chacun correspondant à un **foncier attribué à SudForêt**.

Zone de projet

Espace sur lequel le projet aura une influence le plus souvent directe et permanente (emprise physique des aménagements, impacts fonctionnels). Dans le cas présent, la zone de projet correspond aux parcelles réellement plantées par SudForêt et que l'on regroupe sous le terme **parcelle forestière**. Au sein de chaque **périmètre forestier** on distinguera :

- D'une part, les parcelles plantées sur la période 2012–2017 (ou parcelles à régulariser)
- D'autre part, les parcelles programmées (ou parcelles à déclarer), c'est à dire plantées sur la période 2018-2020.

1 ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE DE FAUX BON SECOURS

1.1 RAPPEL ET LOCALISATION

Le tableau ci-après présente les caractéristiques du site de Faux bon Secours :

Surf en Ha	Foncier	Périmètre forestier	% du foncier	Parcelles à régulariser	% du périmètre forestier	Parcelles à programmer	% du périmètre forestier
Faux Bon Secours	884,8	112,1	12,7%	100	89,2%	12,1	10,8%

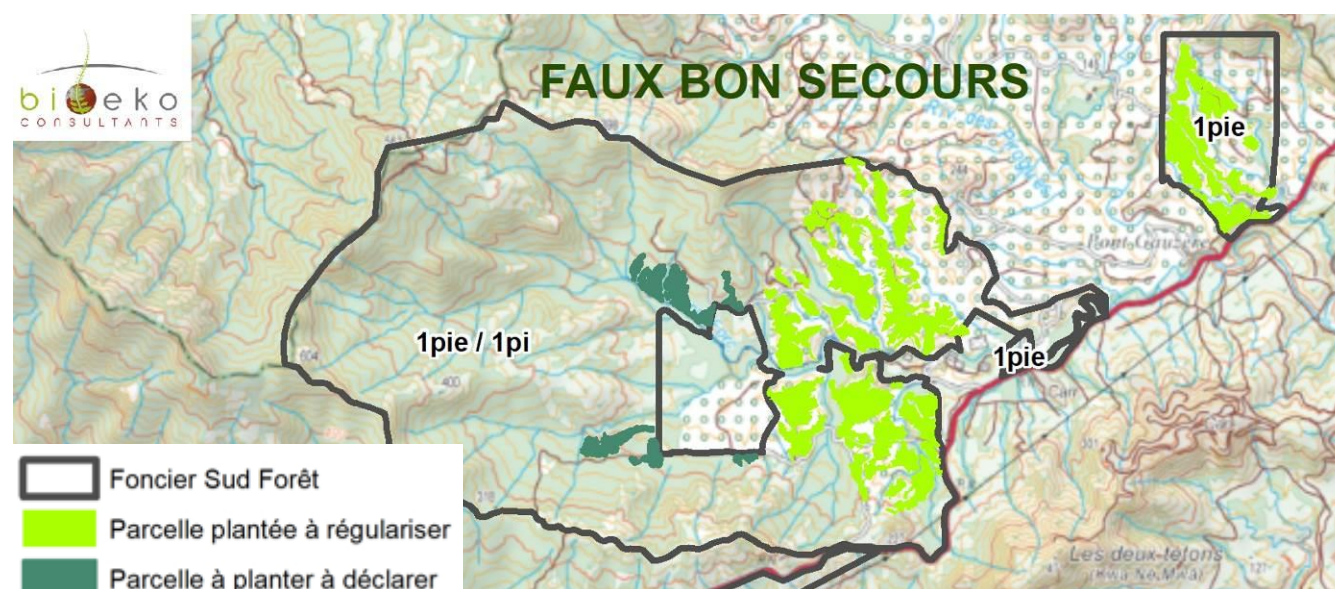


Figure 4 : Répartition des parcelles concernées par le dossier

1.2 MILIEU PHYSIQUE

1.2.1 LE RELIEF

Le site de Faux Bon Secours est implanté au pied du pont de Gazière et celui de Dalmates sur le haut du bassin versant de la Forêt des Trois creeks. Ils sont séparés par la RP3 et le col des Deux Tétons.

Le site de Faux Bon Secours, correspond au bassin versant de la rivière des Pirogues et présente une pente générale de l'ordre de 4,4° axée sur l'axe du thalweg principal, orienté Nord-ouest Sud-Est.

En termes d'altitude 45 % du foncier se situe au-dessus de 200 m NGNC. Il apparaît qu'aucune parcelle dont la plantation est programmée à compter de 2018 ne présente de pente supérieure à 17,5°.

1.2.2 CONTEXTE GÉOLOGIQUE

Le périmètre foncier de Faux Bon Secours est principalement concerné par les formations de type : Nappes de péridotites et formations d'altérations sur les zones de relief ainsi que par des formations fluviales et littorales en fond de talweg.

1.2.3 CONTEXTE HYDROLOGIQUE

Le périmètre de Faux Bon Secours est implanté sur l'extrême Nord du bassin versant de la Rivière des Pirogues de 9km² sur deux sous bassins versants.

Le lot 1pie /1pi couvre 8.9km². Il est parcouru par un réseau hydrologique relativement homogène sur ce périmètre. L'ensemble des parcelles de boisements s'intercalent entre ce réseau.

Le lot 1pie a un sous bassin versant de 11.3 km². Les parcelles à régulariser sont peu concernées par le réseau hydrologique de ce foncier.

1.2.4 RISQUES NATURELS

- ❖ Risque inondation : non concerné
- ❖ Risque incendie : peu concerné
- ❖ Risque érosion : risque faible
- ❖ Risque amiante environnemental : probabilité moyenne de présence d'amiante environnemental

1.3 MILIEU NATUREL

1.3.1 ZONES PROTÉGÉES AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- ❖ Zones réglementaires : non concerné par une zone protégée ; toutefois le site de Faux Bon Secours est localisé à proximité du PPRB.
- ❖ Zones non réglementaires :
 - ZICO : non concerné
 - KBA de la Rivière Bleue (comprenant 62 espèces CR-EN et VU) : le site empiète sur 0.22% de sa superficie

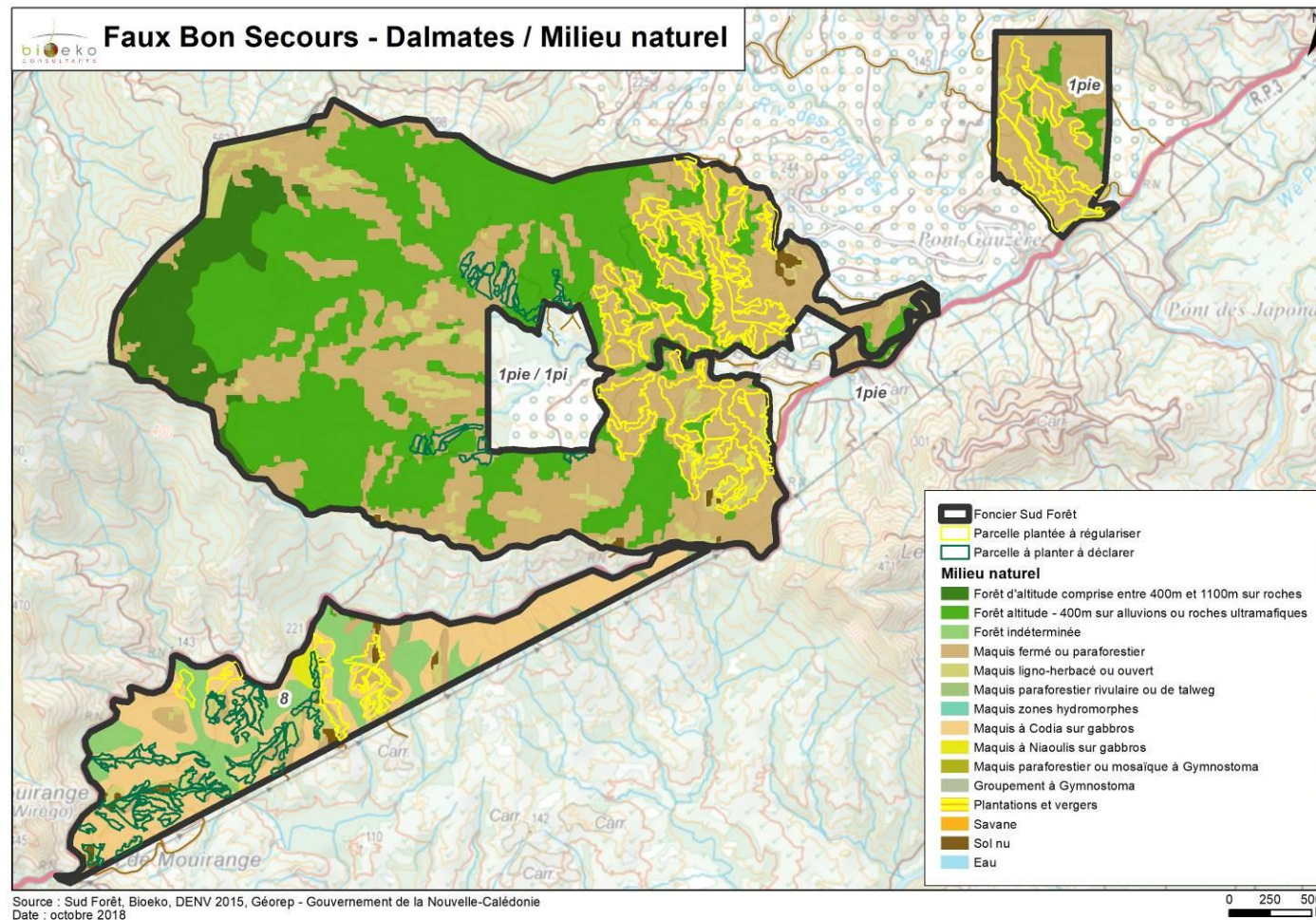
1.3.2 LES HABITATS

1.3.2.1 Sensibilités pressenties

- ❖ Zones présentant un Intérêt pour la Préservation et Conservation de la Biodiversité IPCB milieu : sensibilité forte
- ❖ Les espèces rares et menacées : au titre du code le site de Faux Bon secours peut potentiellement présenter les espèces floristiques suivantes : *Hibbertia tontoutensis* Guillaumin classée EN à l'UICN est potentiellement présente au Nord du périmètre.

1.3.2.2 Qualification des habitats

Le foncier Faux Bon Secours est marqué par la présence de deux habitats majoritaires qui sont la forêt d'altitude inférieure à 400 m avec des précipitations supérieures à 1500 mm par an (un peu plus de 39% du foncier) et le maquis paraforestier et/ou fermé d'altitude inférieure à 1100 m (un peu moins de 49% du foncier).



Dans le cadre des échanges avec les services instructeurs au cours de la réunion de cadrage, il a été convenu qu'une reconnaissance de site serait effectuée au sein des parcelles programmées en plantation sur les périodes 2018-2020, soit sur les sites de Faux Bon secours, Dalmates et Lac en Huit.

Les observations de terrain réalisées sur les périmètres de Faux Bon Secours ont permis de corriger la cartographie DENV et ont ainsi montré que dans l'ensemble les parcelles SudForêt avaient été implantées dans du maquis ligno-herbacé, parfois élevé et dense pouvant aller jusqu'à des formations de transition type paraforestier ou préforestier.

Concernant les ERM protégées au titre du Code de l'environnement, on notera la présence :

- potentielle de *Hibbertia tontoutensis* (EN) ;
- avérée de l'espèce *Tristaniopsis calobuxus*.

1.3.3 FAUNE TERRESTRE

1.3.3.1 Sensibilités pressenties sur la faune

Zones présentant un Intérêt pour la Préservation et Conservation de la Biodiversité IPCB herpétofaune et avifaune : sensibilités fortes.

1.3.3.2 Avifaune

Les sensibilités sont modérées sur l'ensemble des parcelles plantées ou programmées ; les habitats de type paraforestier ou de rivulaire n'étant pas touchés.

1.3.3.3 Herpétofaune

Possibilité de présence de 2 ERM herpétofaune lié au maquis herbacée : scinque *Lioscincus tillieri* et scinque *Lacertoides pardalis*

1.4 MILIEU HUMAIN

1.4.1 DÉMOGRAPHIE

Le site se situe au niveau de la commune du Mont Dore ayant comme population 27 155 habitants et une évolution démographique de + 5.42%.

1.4.2 FONCIER

La totalité du foncier alloué à Sud Forêt correspond à des parcelles de la collectivité.

SITE	SECTION_CA	INVENTAIRE	NUMERO_LOT	PROPRIETAIRE	SURFACE EN HA	DOCUMENT
FAUX BON SECOURS	PIROGUES SUPERIEUR	6574-462100	1pie	PROVINCE SUD	73,5	BAIL NO10
	PIROGUES SUPERIEUR	471223-0733	1pie	PROVINCE SUD	6,4	AVENANT NS113
	PIROGUES SUPERIEUR	472224-1597 / 471223-0733	1pie / 1pi	PROVINCE SUD	804,8	AVENANT NS113

1.4.3 DOCUMENTS D'URBANISME

La commune du Mont-Dore dispose d'un plan d'Urbanisme Directeur PUD en vigueur et approuvé par la délibération n°7-2013/APS du 28 mars 2013 de l'Assemblée de la Province Sud. Selon les échanges avec les services techniques de la mairie du Mont-Dore, une révision du PUD est prévue pour l'année 2020.

1.4.3.1 Zonage

Le foncier SudForêt est concerné par 2 zonages au sein de la commune du Mont-Dore.

ZONE DE PROJET	Programmation	NC - Zone naturelle à vocation rurale	ND - Zone naturelle à protéger	Nmin – Zone naturelle à vocation d'accueil des activités minières
FAUX BON SECOURS	plantées	61,45	38,59	
	programmées	8,08	1,11	

1.4.3.2 Servitudes

Au niveau des servitudes, les zones de projet sont concernées par les servitudes suivantes :

ZONE DE PROJET LOT CADASTRAL	Type de servitude	Type de contraintes	Classement
FAUX BON SECOURS	Forêt dense humide en fond sur les versants Périmètre minier	Espaces de boisés à créer ou à maintenir	Modéré

1.4.4 OCCUPATION DES SOLS

1.4.4.1 Bâti

Sur le foncier de Faux Bon Secours, on note la présence d'une occupation humaine type « squat ». Il est à noter également, l'utilisation de la zone comme zone de dépôt sauvage avec la présence le long de la piste d'accès principal de nombreuses épaves de voiture abandonnées

1.4.4.2 Activités économiques

- ❖ Exploitation agricole : Au droit de Faux Bon Secours, les installations de l'exploitation agricole sont logées aux abords de la RP3.
- ❖ Activités touristiques : Aucune activité recensée.
- ❖ Activités minières : En termes d'activités minières, la partie sud de la Grande Terre accueille de nombreuses concessions. Le site comprend 42% de cadastre en travaux de recherche.
- ❖ Activités sylvicoles : présence de plantations sont localisées aux abords de la RP3 et au niveau du parc de la rivière bleue avec les sites sylvicoles de Bois du sud, Ouénarou

1.4.4.3 Réseaux viaires

- ❖ Axes principaux : RP3
- ❖ Pistes : présence de pistes en 2008 : 30 759 m soit 92 160 m²
- ❖ Chemins de randonnées : non concerné

1.4.4.4 Ouvrages de collecte et de desserte d'eau

- ❖ Captages AEP : 2 captages privés le long de l'affluent de la rivière des Pirogues situés à plus de 500 m en aval du foncier SudForêt (n° 1024400005 et 1024400009) et un en limite de foncier le long de la We Puci (n° 10244000012)

1.4.4.5 Réseaux secs

Aucun des périmètres forestiers n'est concerné par des réseaux secs de type ligne électrique ou OPT.

1.5 QUALITÉ DU SITE

1.5.1 PATRIMOINE CULTUREL

- ❖ Monuments historiques : non concerné par un monument historique classé
- ❖ Archéologie : bien que le site comprenne des talwegs et des pentes modérées en fond de talweg, le site présente de faibles potentielles sensibilités de par la typologie des sols, l'absence de végétations nourricière et d'artéfacts identifiés dans la zone : enjeux faibles

1.5.2 PAYSAGE

Ce site est marqué par la trame verte correspondant à la végétation des massifs, les fonds de talwegs ainsi que les exploitations agricoles privées ; ce site est en recul depuis la vision dynamique que peut offrir la RP3 de par son encastrément dans le relief.

Au sein du périmètre foncier de Sud Forêt, les parcelles sont aménagées de façon à ce que des haies végétales soient conservées en limiter des accès. Cette configuration permet de réduire les impacts visuels des jeunes plantations.

2 ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE DE DALMATES

2.1 RAPPEL DE LA LOCALISATION

Le tableau ci-après présente les caractéristiques du site de Dalmates :

Surf en Ha	Foncier	Périmètre forestier	% du foncier	Parcelles à régulariser	% du périmètre forestier	Parcelles à programmer	% du périmètre forestier
Dalmates	198,8	47,8	24%	21,5	45%	26,3	55%

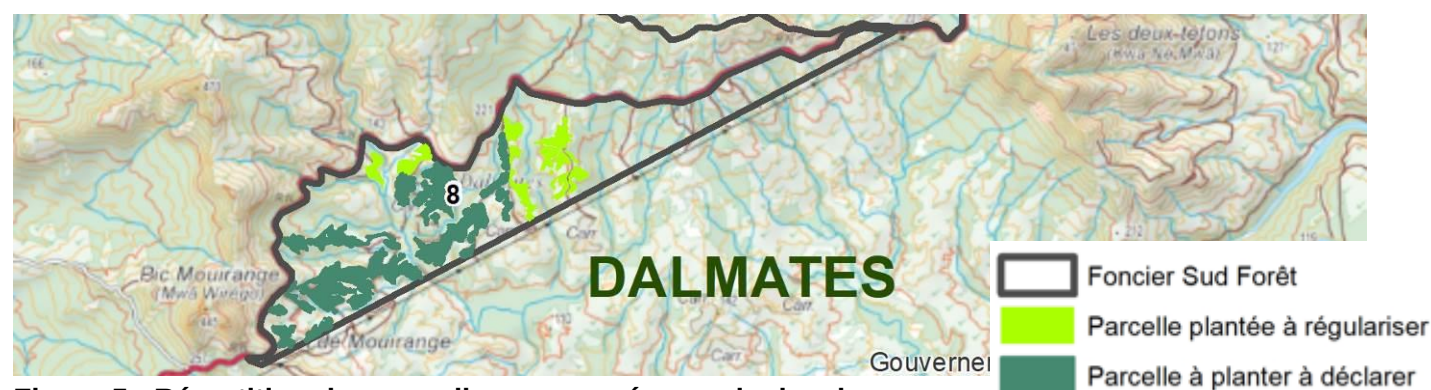


Figure 5 : Répartition des parcelles concernées par le dossier

2.2 MILIEU PHYSIQUE

2.2.1 LE RELIEF

Le site de Dalmates s'étend le long de la RP3 sur une distance de 4 300 ml. Les terrains de Dalmates sont globalement compris entre 227 mm et 148 m NGNC d'altitude. La pente générale est de l'ordre de 3,5° orientée Sud-Sud-Est. Les points le plus bas sont localisés le long de la RP3 avec un point à 148m NGNC pour finir à 100m NGNC en fond de talweg (la Ya). D'une manière générale, les parcelles programmées s'implantent dans des pentes restant inférieures à 17,5°.

2.2.2 CONTEXTE GÉOLOGIQUE

Le périmètre forestier de Dalmates, on note une partie Est centrale marquée par des « Formations d'altérations » et une partie Est marquée par la présence d'une nappe de péridotites.

2.2.3 CONTEXTE HYDROLOGIQUE

Le périmètre forestier de Dalmates s'implante dans le bassin versant de la Rivière des Pirogues de 9km² ; plus particulièrement dans le sous bassin versant de la Ya (affluent de la Rivière des pirogues). La Ya rejoint

la Rivière des Pirogues plus de 5 km en aval du site de Dalmates. Les parcelles de boisements de ce périmètre s'insèrent entre le réseau hydrologique ; aucune plantation n'est localisée dans un talweg.

2.2.4 RISQUES NATURELS

- ❖ Risque inondation : non concerné
- ❖ Risque incendie : 54ha brûlés aux abords du site de Dalmates ;
- ❖ Risque érosion : risque faible
- ❖ Risque amiante environnemental : probabilité moyenne de présence d'amiante environnemental

2.3 MILIEU NATUREL

2.3.1 ZONES PROTÉGÉES AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- ❖ Zones réglementaires : non concerné par une zone protégée.
- ❖ Zones non réglementaires :
 - ZICO : non concerné
 - KBA de la Rivière Bleue (comprenant 62 espèces CR-EN et VU) : le site empiète sur 0.08%

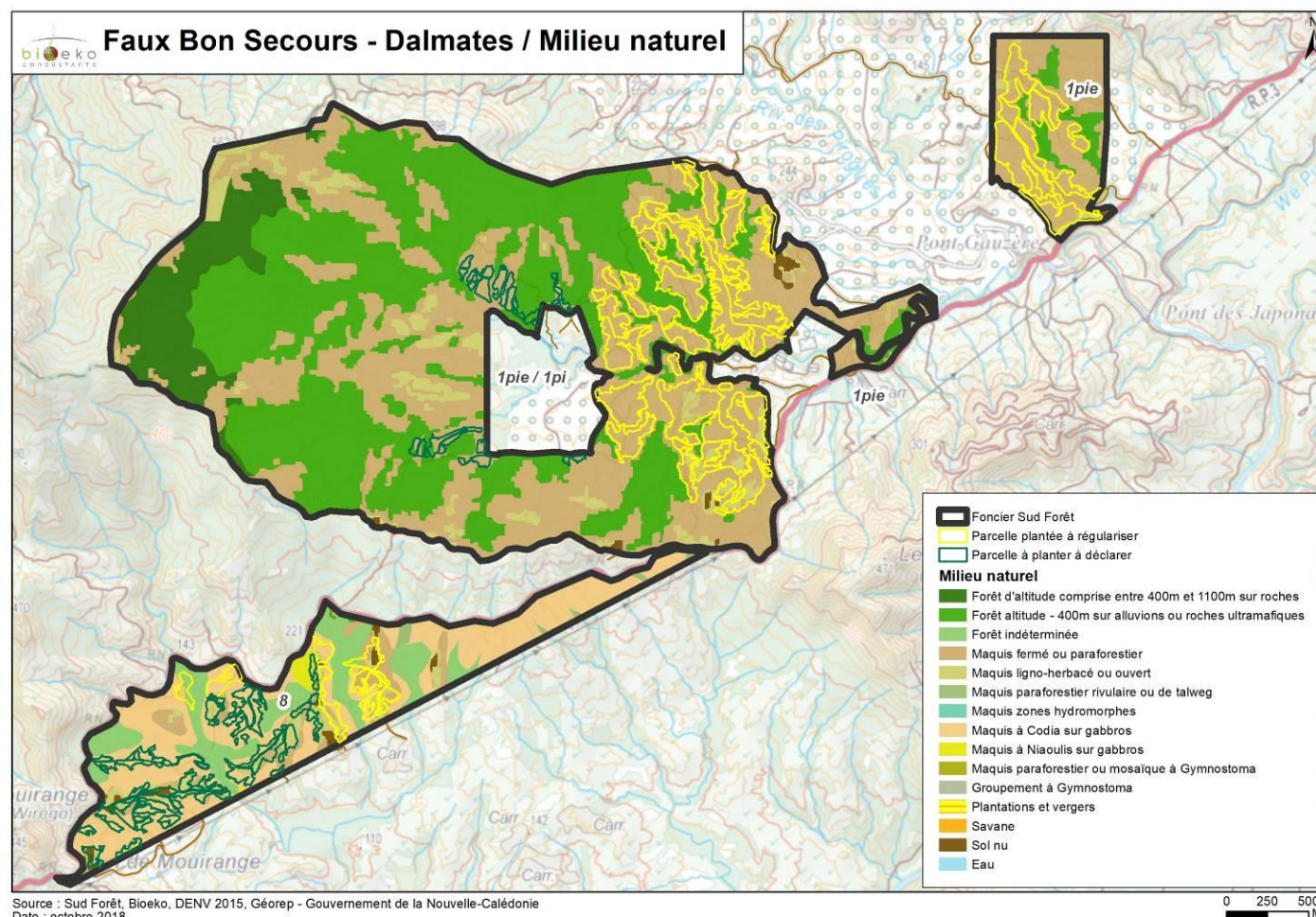
2.3.2 LES HABITATS

2.3.2.1 Sensibilités pressenties

- ❖ Zones présentant un Intérêt pour la Préservation et Conservation de la Biodiversité IPCB milieu : sensibilité faible
- ❖ Les espèces rares et menacées : au titre du code le site de Dalmates peut potentiellement présenter *Pittosporum muricatum* (Tirel & Veillon) classée en CR au titre de l'UICN ainsi que *Agathis ovata* classée VU au titre de la RLA

2.3.2.2 Qualification des habitats

D'après la cartographie DENV 2015, le foncier Dalmates serait marqué par la présence de deux habitats majoritaires qui sont la forêt indéterminée et le maquis à Codia sur Gabbros (55% du foncier).



Dans le cadre des échanges avec les services instructeurs au cours de la réunion de cadrage, il a été convenu qu'une reconnaissance de site serait effectuée au sein des parcelles programmées en plantation sur les périodes 2018-2020, soit sur les sites de Faux Bon secours, Dalmates et Lac en Huit.

Les observations de terrain réalisées sur le périmètre de Dalmates ont permis de corriger la cartographie DENV et ont ainsi montré que dans l'ensemble les parcelles SudForêt avaient été implantées des zones de forêt, mais si parfois il était possible d'observer du maquis ligno-herbacé, parfois élevé et dense pouvant aller jusqu'à des formations de transition type paraforestier ou préforestier.

Concernant les ERM protégées au titre du Code de l'environnement, on notera :

- qu'aucune espèce protégée n'a été trouvée au sein des parcelles visitées ;
- la présence potentielle de *Pittosporum muricatum* (CR) et *Agathis ovata* (VU).

2.3.3 FAUNE TERRESTRE

2.3.3.1 Sensibilités pressenties sur la faune

Zones présentant un Intérêt pour la Préservation et Conservation de la Biodiversité IPCB herpétofaune et avifaune : sensibilités faibles.

2.3.3.2 Avifaune

Les sensibilités sont faibles sur l'ensemble des parcelles plantées ou programmées ; les habitats essentiellement présents sont de type maquis lino-herbacé, clairsemé ou du sol nu.

2.3.3.3 Herpétofaune

Possibilité de présence de 2 ERM herpétofaune lié au maquis herbacée : scinque *Lioscincus tillieri* et scinque *Lacertoides pardalis*

2.4 MILIEU HUMAIN

2.4.1 DÉMOGRAPHIE

Le site se situe au niveau de la commune du Mont Dore ayant comme population 27 155 habitants et une évolution démographique de + 5.42%.

2.4.2 FONCIER

La totalité du foncier alloué à Sud Forêt correspond à des parcelles de la collectivité.

SITE	SECTION_CA	INVENTAIRE	NUMERO_LOT	PROPRIETAIRE	SURFACE EN HA	DOCUMENT
DALMATES	PLUM	6754-227205	8	COMMUNE MONT-DORE	198,8	CONVENTION

2.4.3 DOCUMENTS D'URBANISME

La commune du Mont-Dore dispose d'un plan d'Urbanisme Directeur PUD en vigueur et approuvé par la délibération n°7-2013/APS du 28 mars 2013 de l'Assemblée de la Province Sud. Selon les échanges avec les services techniques de la mairie du Mont-Dore, une révision du PUD est prévue pour l'année 2020.

2.4.3.1 Zonage

Le foncier SudForêt est concerné par 2 zonages au sein de la commune du Mont-Dore.

ZONE DE PROJET	Programmation	NC - Zone naturelle à vocation rurale	ND - Zone naturelle à protéger	Nmin – Zone naturelle à vocation d'accueil des activités minières
DALMATES	Plantées		12,34	9,18
	Programmées		25,77	0,52

2.4.3.2 Servitudes

Au niveau des servitudes, les zones de projet sont concernées par les servitudes suivantes :

ZONE DE PROJET LOT CADASTRAL	Type de servitude	Type de contraintes	Classement
DALMATES	En limite extérieure sud Ligne électrique 150kV Forêt dense humide en fond de talweg Périmètre minier	Espaces de boisés à créer ou à maintenir	Nul

2.4.4 OCCUPATION DES SOLS

2.4.4.1 Bâti

Aucun bâti dûment autorisé n'est présent au sein des différents fonciers SudForêt.

2.4.4.2 Activités économiques

- ❖ Exploitation agricole : aucun des fonciers SudForêt n'est concerné par la présence d'une exploitation agricole.
- ❖ Activités touristiques : Aucune activité recensée.
- ❖ Activités minières : En termes d'activités minières, la partie sud de la Grande Terre accueille de nombreuses concessions. Le site comprend 29% de cadastre en travaux de recherche.
- ❖ Activités sylvicoles : Aucune activité recensée.

2.4.4.3 Réseaux viaires

- ❖ Axes principaux : RP3
- ❖ Pistes : présence de pistes en 2008 : 8 113 m soit 11 538 m²
- ❖ Chemins de randonnées : non concerné

2.4.4.4 Ouvrages de collecte et de desserte d'eau

- ❖ Captages AEP : non concerné

2.4.4.5 Réseaux secs

Aucun des périmètres forestiers n'est concerné par des réseaux secs de type ligne électrique ou OPT.

2.5 QUALITÉ DU SITE

2.5.1 PATRIMOINE CULTUREL

- ❖ Monuments historiques : non concerné par un monument historique classé
- ❖ Archéologie : les enjeux archéologiques sont très faibles de par son implantation l'absence de ressources animales directes au droit de la zone, et l'absence de végétation nourricière et d'artéfacts rend les enjeux nuls.

2.5.2 PAYSAGE

Le cadre minier influence un peu plus ce site avec la présence de pistes minières et de plateformes. Les zones non à « nu » sont recouvertes de maquis et végétation de fond de talwegs. Le site reste en contre bas de la RP3 qui sillonne le paysage. Ce site reste un visible en vue dynamique de par le caractère sinueux de la route et d'une plateforme à l'ouest du périmètre foncier. Le site est en contre bas de ce point de vue donnant notamment sur la décharge sauvage. Les enjeux sont modérés

3 ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE DU LAC EN HUIT

Le tableau ci-après présente les caractéristiques du site du Lac en Huit :

Surf en Ha	Foncier	Périmètre forestier	% du foncier	Parcelles à régulariser	% du périmètre forestier	Parcelles à programmer	% du périmètre forestier
Lac en Huit	497	151,5	30,5%	135,3	89,3%	16,2	10,7%

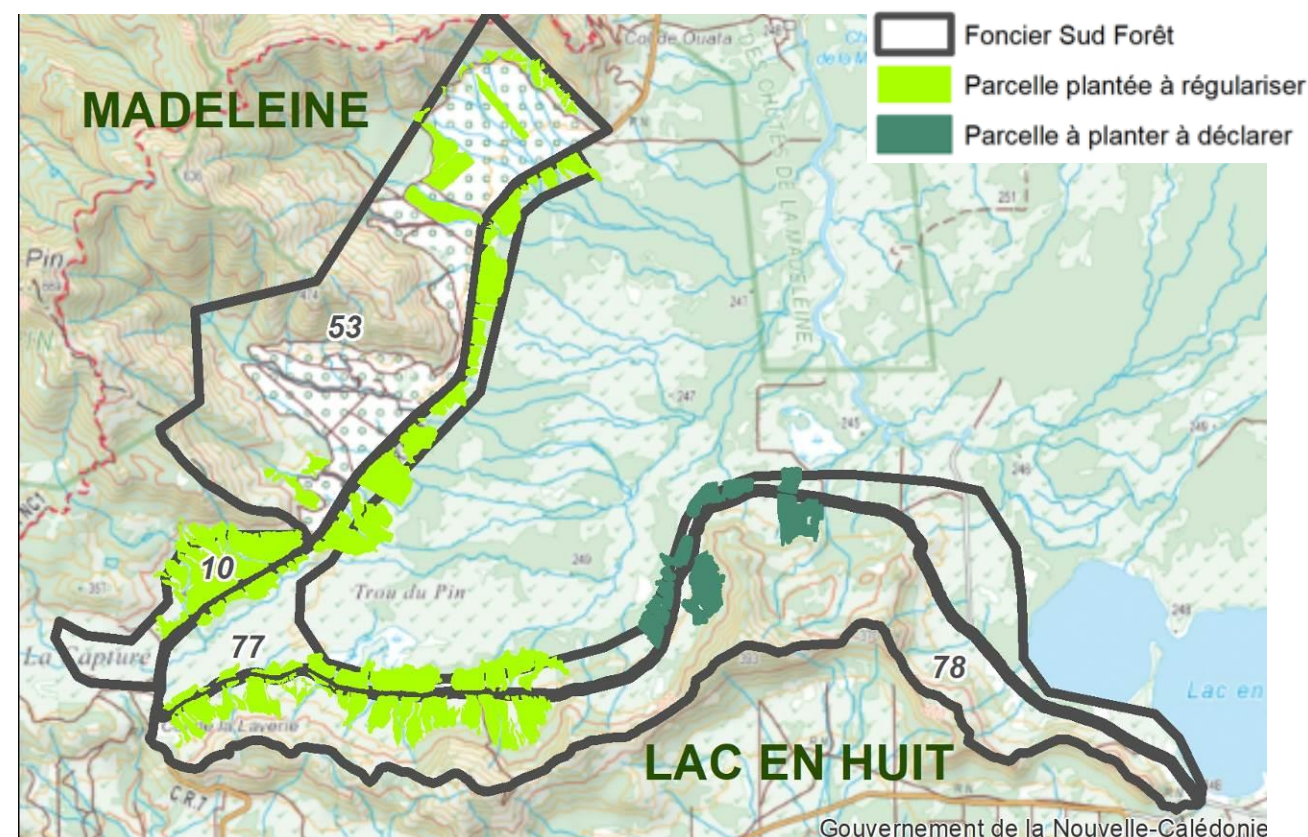


Figure 6 : Répartition des parcelles concernées par le dossier

3.1 MILIEU PHYSIQUE

3.1.1 LE RELIEF

Le foncier du lac en huit se situe dans la plaine des Lacs sur sa partie Sud –Ouest. Dans son ensemble, ce foncier longeant la RM10 est relativement plat au nord avec des pentes orientées Est. La partie Sud de la zone de projet s'implante sur la ligne de crête du lac en Huit avec un point culminant à 393m NGNC. Concernant les parcelles plantées ou devant faire l'objet d'une plantation, on notera qu'elles s'implantent sur un relief quasiment plat, notamment les parcelles programmées en pied de bassin versant.

Il apparaît qu'aucune parcelle dont la plantation est programmée à compter de 2018 ne présente de pente supérieure à 6,4°.

3.1.2 CONTEXTE GÉOLOGIQUE

Ce périmètre s'implante sur des formations fluviatiles et littorales sur les parties basses ceinturant le lac en Huit, des nappes de péridotites sur les lignes de crêtes et des formations d'altérations sur les versants. Au niveau des parcelles de boisements, elles sont localisées en proposition égale sur des formations fluviales et des nappes de péridotites.

3.1.3 CONTEXTE HYDROLOGIQUE

Cette entité hydrographique appartient à la plaine des lacs à l'extrême-sud de la Grande Terre, dont son bassin versant de la plaine des lacs qui couvre 153.5 km². Il s'agit de la plus grande zone d'eau douce du Territoire, avec ses deux lacs, ses nombreux étangs et ses zones de marais.

3.1.4 RISQUES NATURELS

- ❖ Risque inondation : non concerné
- ❖ Risque incendie : 1 597 ha brûlés en 2002 sur le périmètre du Lac en Huit dont 85.5ha du périmètre Sud-Ouest.
- ❖ Risque érosion : risque faible
- ❖ Risque amiante environnemental : probabilité moyenne de présence d'amiante environnemental

3.2 MILIEU NATUREL

3.2.1 ZONES PROTÉGÉES AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- ❖ Zones réglementaires : non concerné par une zone protégée ; toutefois le site du Lac en Huit est localisé à proximité de la réserve du Pic du Pin et des Chutes de la Madeleine.
- ❖ Zones non réglementaires :
 - ZICO : non concerné
 - KBA Grand sud (comprenant 57 espèces CR-EN et VU) : le site empiète sur 0.4% de sa superficie

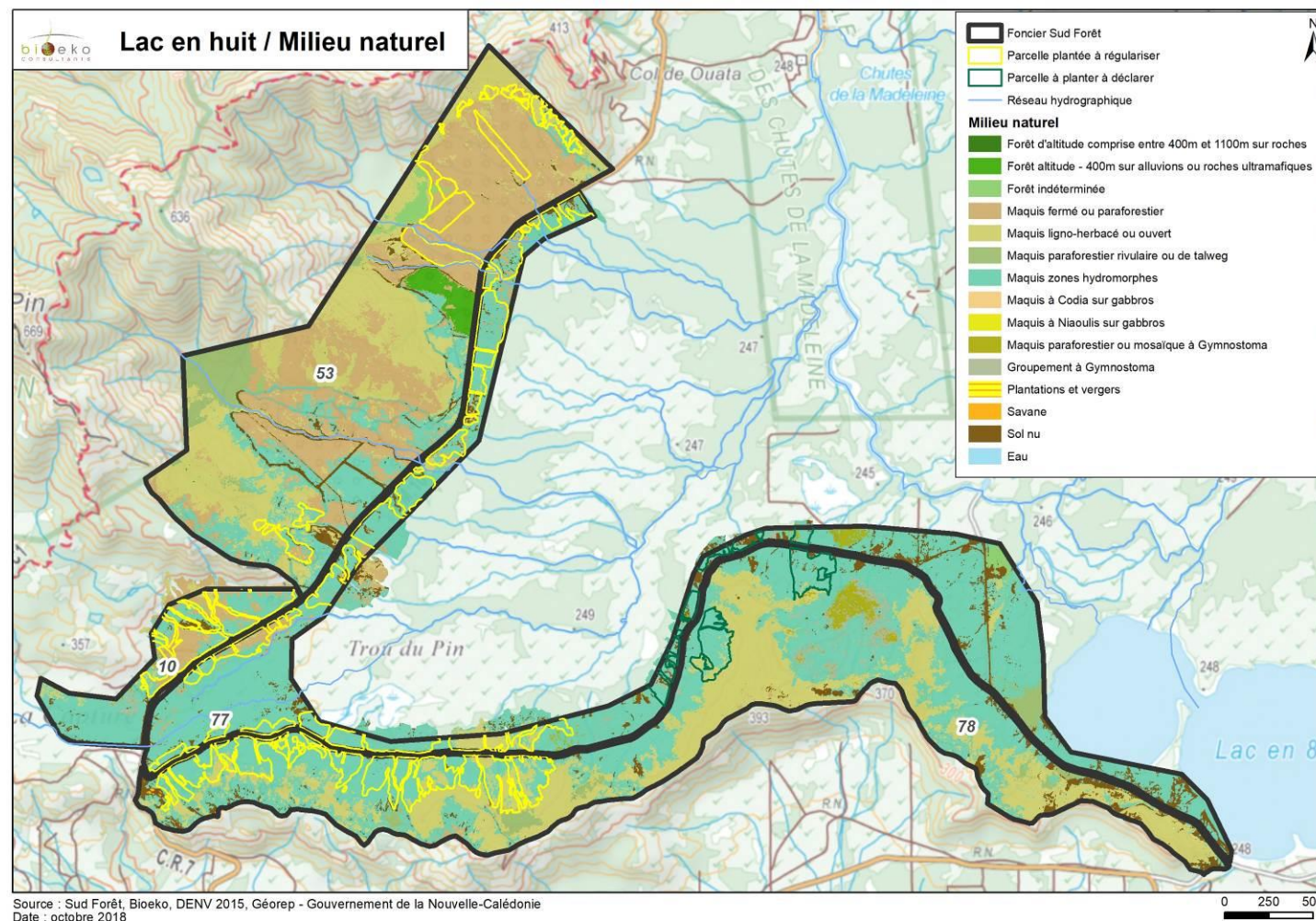
3.2.2 LES HABITATS

3.2.2.1 Sensibilités pressenties

- ❖ Zones présentant un Intérêt pour la Préservation et Conservation de la Biodiversité IPCB milieu : sensibilité forte
- ❖ Les espèces rares et menacées : au titre du code le site du lac en Huit peut potentiellement présenter 10 espèces protégées par le CODENV dont 4 VU, 3 EN et 1 CR.

3.2.2.2 Qualification des habitats

D'après la cartographie DENV 2015, le foncier Lac en huit serait marqué par la présence de trois habitats majoritaires : maquis à caractère hydromorphe (un peu plus de 45% du foncier), maquis ouvert d'altitude inférieure à 1100 m (26,5% du foncier) et enfin, maquis paraforestier et/ou fermé d'altitude inférieure à 1100 m (un peu moins de 16,5% du foncier).



Dans le cadre des échanges avec les services instructeurs au cours de la réunion de cadrage, il a été convenu qu'une reconnaissance de site serait effectuée au sein des parcelles programmées en plantation sur les périodes 2018-2020, soit sur les sites de Faux Bon secours, Dalmates et Lac en Huit.

Lors des observations de terrain, les maquis observés ne présentent pas la physionomie typique de maquis de zones hydromorphes avec la prédominance d'une strate herbacée. La couverture végétale observée au droit du foncier du lac en huit s'apparente à un maquis lingo-herbacé de piedmont sur les contreforts du relief, au Sud de la RM16 puis à un maquis à hydromorphie temporaire au Nord.

Concernant les ERM protégées au titre du Code de l'environnement, on notera :

- qu'aucune espèce protégée n'a été trouvée au sein des parcelles visitées ;
- la présence potentielle de *Agathis ovata* (VU), *Araucaria muellieri* (VU), *Calitris pancheri* (EN), *Calochilus neocaledonicus* (EN), *Dacrydium guillauminii* (CR), *Dendrobium deplanchei* (VU), *Dendrobium polycladium* var. *plycladium* (VU), *Neocallitropsis pancheri*, *Retrophyllum minus* (EN), *Tristaniopsis yateensis*

3.2.3 FAUNE TERRESTRE

3.2.3.1 Sensibilités pressenties sur la faune

Zones présentant un Intérêt pour la Préservation et Conservation de la Biodiversité IPCB herpétofaune et avifaune : sensibilités modérées à faibles.

3.2.3.2 Avifaune

Les sensibilités globales au niveau de la plaine des lacs sont fortes de par le réservoir halieutique des lacs ; mais à l'échelle du projet, les enjeux restent modérés de par la nature des formations végétales impactées : maquis lingo-herbacée.

3.2.3.3 Herpétofaune

Possibilité de présence de 2 ERM herpétofaune lié aux maquis herbacés : scinque *Lioscincus tillieri* et scinque *Lacertoides pardalis*

3.3 MILIEU HUMAIN

3.3.1 DÉMOGRAPHIE

Le site se situe au niveau de la commune de Yaté ayant comme population 1 747 habitants et une évolution démographique de - 7.7%.

3.3.2 FONCIER

La totalité du foncier alloué à Sud Forêt correspond à des parcelles de la collectivité.

SITE	SECTION_CA	INVENTAIRE	NUMERO_LOT	PROPRIETAIRE	SURFACE EN HA	DOCUMENT
LAC EN HUIT	KUEBINI-GORO	6853-741143	78	NOUVELLE-CALEDONIE	299,7	CONVENTION NE54
	KUEBINI-GORO	6853-884679	77	NOUVELLE-CALEDONIE	197,3	CONVENTION NE54
	KUEBINI-GORO	484215-9480	10	NOUVELLE-CALEDONIE	10	CONVENTION NE54
	KUEBINI-GORO	6853-992750	53	PROVINCE SUD	758	CONVENTION NE54

3.3.3 DOCUMENTS D'URBANISME

La commune de Yaté ne dispose pas de PUD.

3.3.4 OCCUPATION DES SOLS

3.3.4.1 Bâti

Aucun bâti dûment autorisé n'est présent au sein des différents fonciers SudForêt.

3.3.4.2 Activités économiques

- ❖ Exploitation agricole : aucun des fonciers Sud forêt n'est concerné par la présence d'une exploitation agricole.
- ❖ Activités touristiques : présence au Nord du Camping de la Netcha et à l'Est le Camping Inco à plus de 2km en dehors du foncier.
- ❖ Activités minières : En termes d'activités minières, la partie sud de la Grande Terre accueille de nombreuses concessions. Le site comprend 0.2% de cadastre en exploitation, 49% de cadastre en travaux de recherche.
- ❖ Activités sylvicoles : le site est compris dans un secteur ayant été aménagé par la DDR avant 2012 le long de la RM10 sur les sites de plantations de madeleine, Madeleine rive droite et le Grand Lac.

3.3.4.3 Réseaux viaires

- ❖ Axes principaux : RM10
- ❖ Pistes : présence de pistes en 2008 : 21 271 m soit 63 813 m²
- ❖ Chemins de randonnées : non concerné

3.3.4.4 Ouvrages de collecte et de desserte d'eau

- ❖ Captages AEP : le site se situe dans le périmètre de protection des eaux éloignées du captage AEP de Goro Nickel dans le lac de Yaté

3.3.4.5 Réseaux secs

Aucun des périmètres forestiers n'est concerné par des réseaux secs de type ligne électrique ou OPT.

3.4 QUALITÉ DU SITE

3.4.1 PATRIMOINE CULTUREL

- ❖ Monuments historiques : non concerné par un monument historique classé
- ❖ Archéologie : ce site a un potentiel archéologique fort de par sa géomorphologie, la présence de grandes étendues d'eau douces pouvant présentant un réservoir halieutique. Toutefois, les parcelles plantées ou programmées sont localisées sur des zones de végétations de strates basses et ont fait l'objet de créations de pistes avant 2012. Les enjeux sont modérés.

3.4.2 PAYSAGE

Le périmètre du Lac en Huit est implanté dans un milieu naturel mais marqué par les anciennes plantations de la DDR. Ce site est coupé de toutes visibilitées dynamiques depuis le réseau routier pour la partie Sud du périmètre forestier. Cette zone reste accessible uniquement par la piste existante conduisant au Camping Inco. Il est encastré par la ligne de crête au sud du site et les cheveux hydrauliques des Grands lacs. L'aspect de la trame verte et bleue est très présent.

Au niveau du périmètre Ouest (lot 10), les parcelles plantées sont visibles de manière dynamique de la RM10 car elles sont attenantes à la voirie. Les parcelles plantées entre 2012 et 2017 pour le lot 53 sont plus en retrait par rapport à l'axe routier et donc non visible de manière dynamique depuis les perceptions directes de la RM10.

De par la localisation du périmètre forestier au niveau de la Plaine des Lacs et le caractère modifié du paysage par les anciennes plantations de la DDR, les enjeux au niveau du paysage restent forts.

Rappelons également au droit des parcelles Sud Forêt conserve une haie végétale pour limiter les possibles impacts visuels des premières années des plantations.

4 ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE DE LA RIVIÈRE DES PIROGUES

Le tableau ci-après présente les caractéristiques du site de la Rivière des Pirogues :

Surf en Ha	Foncier	Périmètre forestier	% du foncier	Parcelles à régulariser	% du périmètre forestier	Parcelles à programmer	% du périmètre forestier
Rivières des Pirogues	630,6	160,9	25,5%	159,2	98,9%	1,7	1,1%

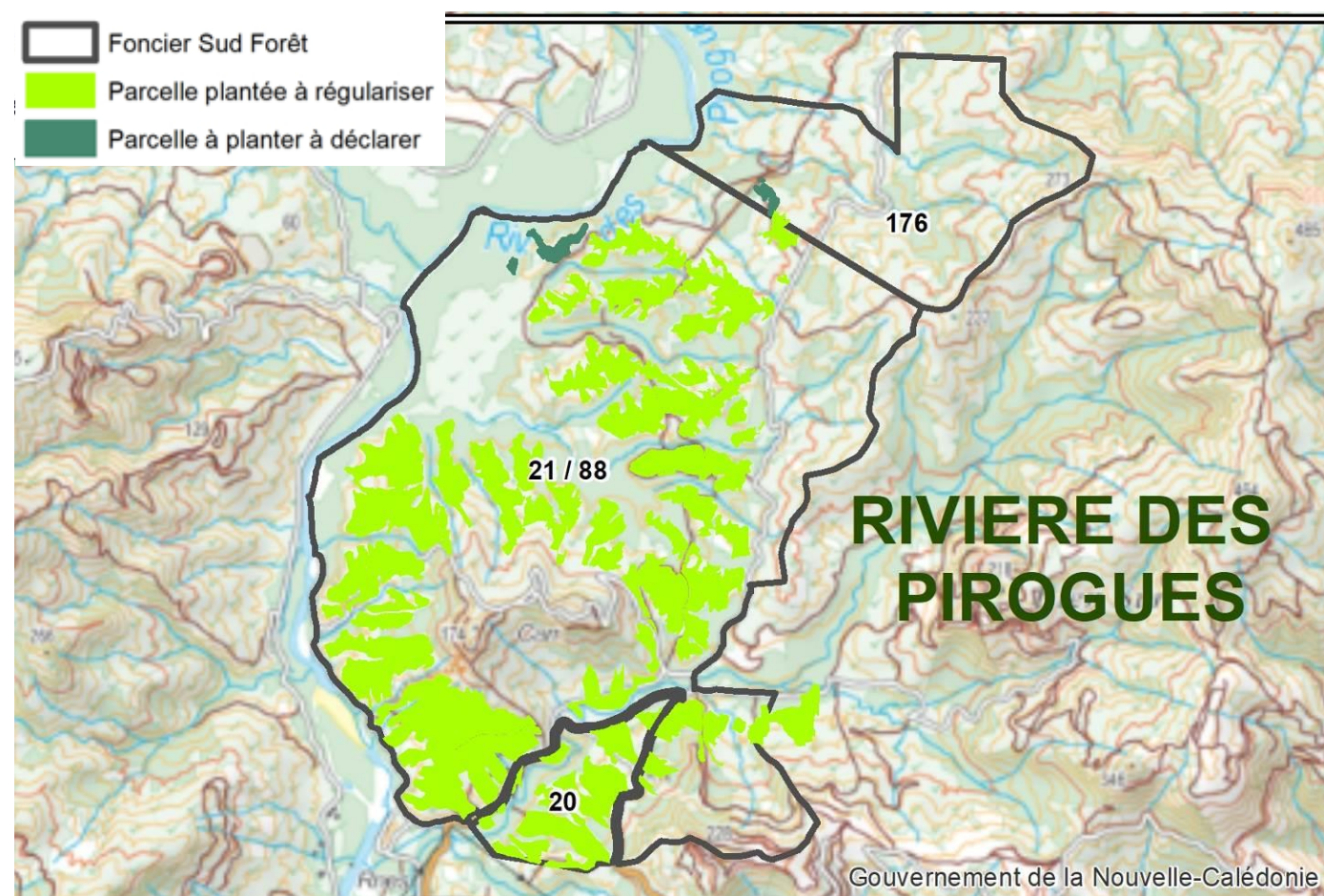


Figure 7 : Répartition des parcelles concernées par le dossier

4.1 MILIEU PHYSIQUE

4.1.1 LE RELIEF

Le foncier englobe pour sa partie sud les versants du col N'Go occupés par 2 concessions minières dont une faisant uniquement l'objet d'un permis de recherche (site de Concurrence 139) et la seconde en exploitation par un indépendant. Les pentes moyennes sont de l'ordre de 18°. L'ensemble des plantations sont localisées en dehors des zones d'expansion du cours d'eau. Il apparaît qu'aucune parcelle dont la plantation est programmée à compter de 2018 ne présente de pente supérieure à 13,3°.

4.1.2 CONTEXTE GÉOLOGIQUE

Le site de la Rivière des Pirogues repose des nappes de péridotites sur les versants et partie centrale élargie, des formations d'altérations sur la partie Est et des formations fluviales et littorales le long de la rivière des Pirogues.

4.1.3 CONTEXTE HYDROLOGIQUE

Le périmètre de la Rivière des Pirogues s'insère sur la partie basse de son bassin versant. Le périmètre longe la Rivière des pirogues à l'ouest et le creek St Louis à l'Est et au Sud.

4.1.4 RISQUES NATURELS

- ❖ Risque inondation : non concerné
- ❖ Risque incendie : 54ha brûlés aux abords du site de Dalmates ;
- ❖ Risque érosion : risque faible
- ❖ Risque amiante environnemental : probabilité moyenne de présence d'amiante environnemental

4.2 MILIEU NATUREL

4.2.1 ZONES PROTÉGÉES AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- ❖ Zones réglementaires : non concerné par une zone protégée ;
- ❖ Zones non réglementaires :
 - ZICO : non concerné
 - KBA : non concerné

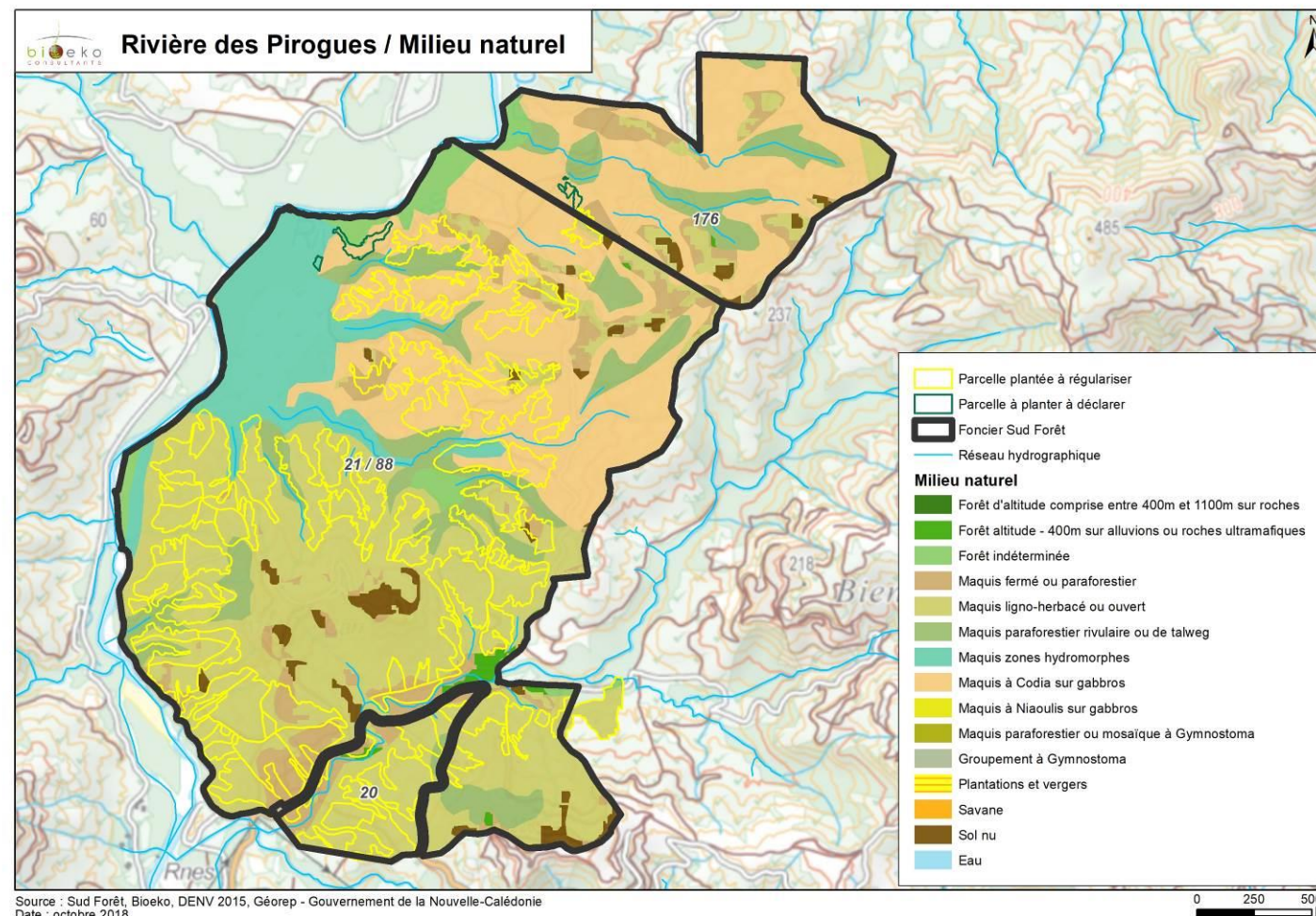
4.2.2 LES HABITATS

4.2.2.1 Sensibilités pressenties

- ❖ Zones présentant un Intérêt pour la Préservation et Conservation de la Biodiversité IPCB milieu : sensibilité faible à modérée
- ❖ Les espèces rares et menacées : non concerné.

4.2.2.2 Qualification des habitats

Le foncier Rivière des Pirogues est, en dehors des couloirs paraforestiers accompagnant les cours d'eau et les thalwegs, essentiellement marqué par deux types d'habitats maquis ouvert d'altitude inférieure à 1100 m (un peu plus de 39,5% du foncier) et maquis à Codia sur gabbros (un peu plus de 29% du foncier). Le secteur ne présente pas de sensibilité forte avec la présence potentielle d'ERM végétale protégée par le Code de l'Environnement de la Province Sud.



4.2.3 FAUNE TERRESTRE

4.2.3.1 Sensibilités pressenties sur la faune

Zones présentant un Intérêt pour la Préservation et Conservation de la Biodiversité IPCB herpétofaune et avifaune : sensibilités faibles.

4.2.3.2 Avifaune

Le site est localisé dans le corridor écologique de la rivière des Pirogues. Concernant l'aménagement des parcelles plantées et programmées celles-ci s'implantent sur des zones de végétation de type maquis lino-herbacée, clairsemé ou sol nu. Aucune zone paraforestière n'est concernée par les aménagements. Les enjeux sont faibles et ne remettent pas en cause la stabilité de l'écosystème en place.

4.2.3.3 Herpétofaune

Possibilité de présence de 2 ERM herpétofaune lié au maquis herbacée : scinque *Lioscincus tillieri* et scinque *Lacertoides pardalis*.

4.3 MILIEU HUMAIN

4.3.1 DÉMOGRAPHIE

Le site se situe au niveau de la commune du Mont Dore ayant comme population 27 155 habitants et une évolution démographique de + 5.42%.

4.3.2 FONCIER

La totalité du foncier alloué à Sud Forêt correspond à des parcelles de la collectivité.

SITE	SECTION_CA	INVENTAIRE	NUMERO_LOT	PROPRIETAIRE	SURFACE EN HA	DOCUMENT
RIVIERE DES PIROGUES	LES PIROGUES	6753-446355	20	PROVINCE SUD	28,7	AVENANT NE113
	LES PIROGUES	6753-446355	20	PROVINCE SUD	31,1	AVENANT NE113
	LES PIROGUES / PLUM	6753-456480 / 6753-469580	21 / 88	PROVINCE SUD	495	AVENANT NE113
	PLUM	6753-563676	176	NOUVELLE CALEDONIE	104,5	CONVENTION NP54

4.3.3 DOCUMENTS D'URBANISME

La commune du Mont-Dore dispose d'un plan d'Urbanisme Directeur PUD en vigueur et approuvé par la délibération n°7-2013/APS du 28 mars 2013 de l'Assemblée de la Province Sud. Selon les échanges avec les services techniques de la mairie du Mont-Dore, une révision du PUD est prévue pour l'année 2020.

4.3.3.1 Zonage

Le foncier SudForêt est concerné par 3 zonages au sein de la commune du Mont-Dore.

ZONE DE PROJET	Programmation	NC - Zone naturelle à vocation rurale	ND - Zone naturelle à protéger	Nmin – Zone naturelle à vocation d'accueil des activités minières
RIVIERE DES PIROGUES	Plantées	16,38	107,39	35,43
	Programmées	1,27	0,45	

4.3.3.2 Servitudes

Au niveau des servitudes, les zones de projet sont concernées par les servitudes suivantes :

ZONE DE PROJET LOT CADASTRAL	Type de servitude	Type de contraintes	Classement
RIVIERE DES PIROGUES	Forêt dense humide en fond de talweg	Espaces de boisés à créer ou à maintenir	Faible

4.3.4 OCCUPATION DES SOLS

4.3.4.1 Bâti

Aucun bâti dûment autorisé n'est présent au sein des différents fonciers SudForêt.

4.3.4.2 Activités économiques

- ❖ Exploitation agricole : aucun des fonciers Sud forêt n'est concerné par la présence d'une exploitation agricole.
- ❖ Activités touristiques : Aucune activité recensée.
- ❖ Activités minières : En termes d'activités minières, la partie sud de la Grande Terre accueille de nombreuses concessions. Le site comprend 2% de cadastre minier en exploitation, 9% de cadastre en travaux de recherche et 6% en travaux de recherches et exploitation
- ❖ Activités sylvicoles : site possédant déjà des zones de plantations ; certaines d'entre elles ont été réalisées par la DDR avant 2012.

4.3.4.3 Réseaux viaires

- ❖ Axes principaux : RP1 et CR7
- ❖ Pistes : présence de pistes en 2008 : 26 658 m soit 80 004 m²
- ❖ Chemins de randonnées : non concerné

4.3.4.4 Ouvrages de collecte et de desserte d'eau

- ❖ Captages AEP : on note la présence de 3 captages d'eau superficielle en aval immédiat du foncier Sud Forêt dont 2 captages autorisés dans le cadre de travaux routier et n'étant plus exploités depuis avril 2010

4.3.4.5 Réseaux secs

Aucun des périmètres forestiers n'est concerné par des réseaux secs de type ligne électrique ou OPT.

4.4 QUALITÉ DU SITE

4.4.1 PATRIMOINE CULTUREL :

- ❖ Monuments historiques : à proximité d'un monument inscrit aux monuments historiques du site de la forestière inscrit depuis le 11 juin 1999 par l'arrêté n° 822-99/PS. Ce site regroupe plusieurs entités : 5 tombes, une maison, un pavillon, un atelier, un four, un canal d'eau douce et un bassin
- ❖ Archéologie : ce site a un potentiel fort uniquement le long de la zone expansion de la rivière localisée au Nord-Ouest de la zone, où le terrain reste relativement plat avec une possible alimentation par la pêche. De plus ce site est localisé au nord de vestiges inscrit au MH. Les enjeux sont modérés à forts.

4.4.2 PAYSAGE

Le site de la Rivière des Pirogues : ce site est excentré du réseau viaire. Il se niche dans la partie basse du cours d'eau aval. Il est marqué sur la quasi-totalité du paysage par la fragmentation des pistes minières créées qui coupe des formations de maquis. Plus au creux de talwegs on retrouve une végétation plus dense. Les seuls points de vue observables sur le site sont depuis les mines.

5 ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE DE N'GO

Le tableau ci-après présente les caractéristiques du site de N'Go :

Surf en Ha	Foncier	Périmètre forestier	% du foncier	Parcelles à régulariser	% du périmètre forestier	Parcelles à programmer	% du périmètre forestier
N'Go	178	66	37,1%	66	100%		

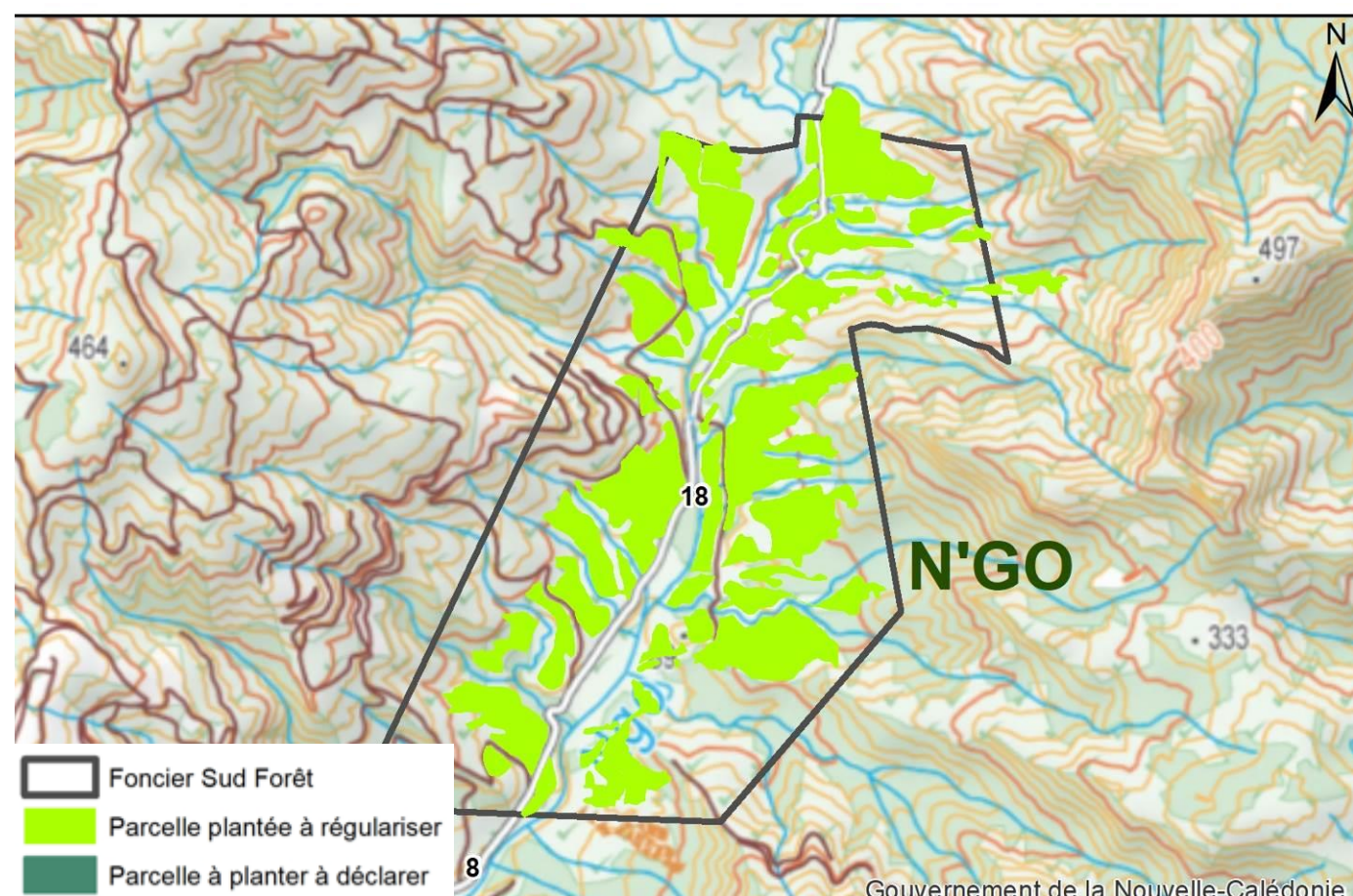


Figure 8 : Répartition des parcelles concernées par le dossier

5.1 MILIEU PHYSIQUE

5.1.1 LE RELIEF

Le périmètre forestier de N'Go s'implante au centre du bassin versant de la rivière N'Go. Il est localisé sur les bas de rives de la rivière N'Go empiétant sur le flanc du Pic du Champ de Bataille à l'Est et de Bien Sûr à l'ouest. Concernant les parcelles plantées au sein du foncier N'Go, on notera qu'elles s'insèrent sur les parties les plus planes où les pentes oscillent entre 3.75° et 8.75°. Aucune plantation n'est faite sur les lignes de crêtes.

5.1.2 CONTEXTE GÉOLOGIQUE

Le site de N'Go repose des nappes de péridotites sur les versants et partie centrale élargie, des formations d'altérations sur la partie Est.

5.1.3 CONTEXTE HYDROLOGIQUE

Le périmètre foncier de N'Go s'implante au Nord du bassin versant qui porte le nom de sa rivière et qui couvre 31.8 km². Comme pour les autres périmètres, les parcelles de boisements sont de part et autre des talwegs présents au sein du périmètre forestier. Les accès ayant été créés avant 2012.

5.1.4 RISQUES NATURELS

- ❖ Risque inondation : non concerné
- ❖ Risque incendie : 54ha brûlés aux abords du site de Dalmates ;
- ❖ Risque érosion : risque faible
- ❖ Risque amiante environnemental : probabilité moyenne de présence d'amiante environnemental

5.2 MILIEU NATUREL

5.2.1 ZONES PROTÉGÉES AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- ❖ Zones réglementaires : non concerné par une zone protégée ; toutefois le site du Lac en Huit est localisé à proximité de la réserve du Pic du Pin et des Chutes de la Madeleine.
- ❖ Zones non réglementaires :
 - ZICO : non concerné
 - KBA Grand sud (comprenant 57 espèces CR-EN et VU) : le site empiète sur 0.06% de sa superficie

5.2.2 LES HABITATS

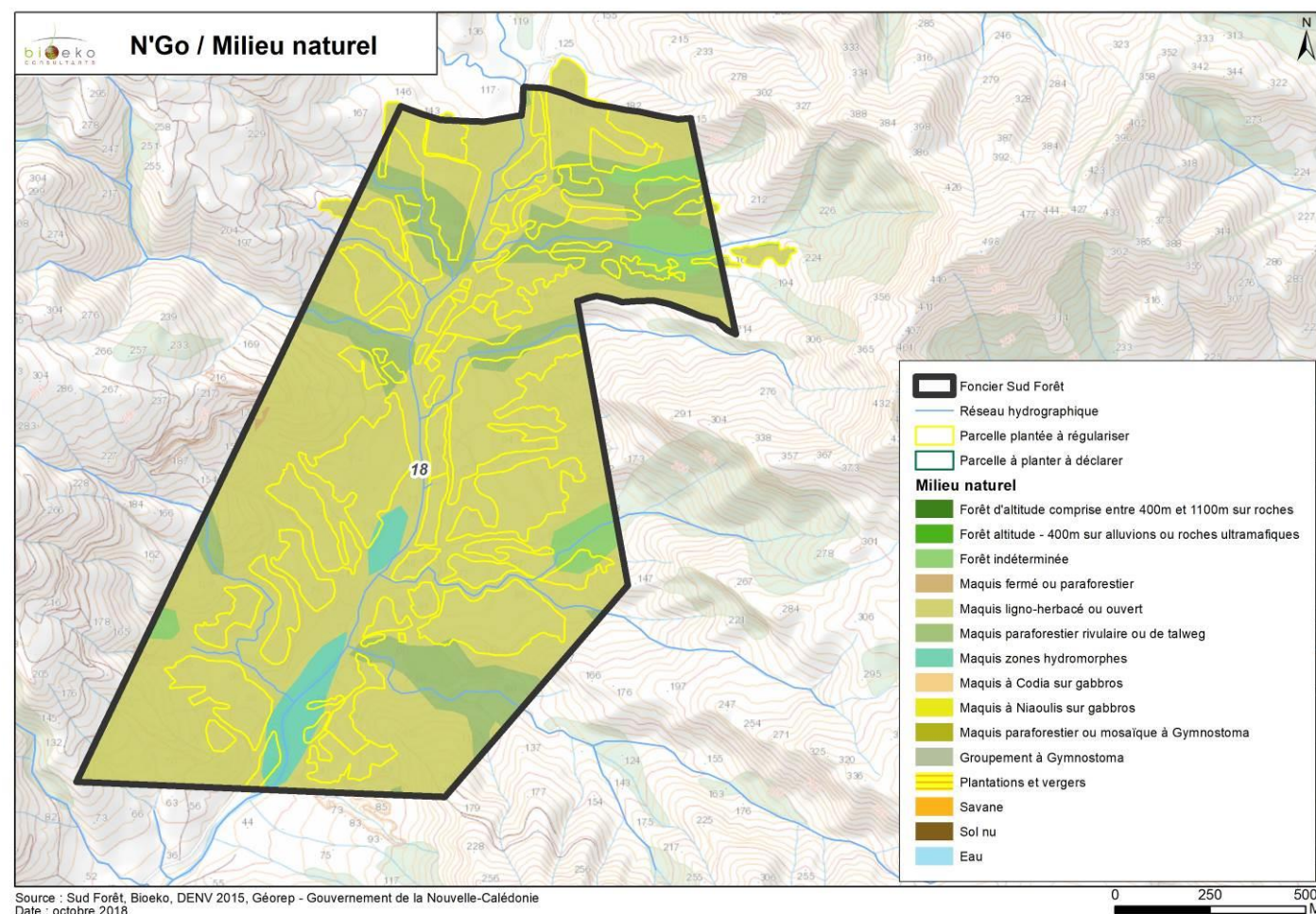
5.2.2.1 Sensibilités pressenties

- ❖ Zones présentant un Intérêt pour la Préservation et Conservation de la Biodiversité IPCB milieu : sensibilité faible
- ❖ Les espèces rares et menacées : non concerné.

5.2.2.2 Qualification des habitats

Le foncier NGO est, en dehors des couloirs paraforestiers accompagnant les cours d'eau et les thalwegs, essentiellement marqué par l'habitat de type maquis ouvert d'altitude inférieure à 1100 m (un peu plus de 79% du foncier).

Le secteur ne présente pas de sensibilité forte avec la présence potentielle d'ERM végétale protégée par le Code de l'Environnement de la Province Sud.



5.2.3 FAUNE TERRESTRE

5.2.3.1 Sensibilités pressenties sur la faune

Zones présentant un Intérêt pour la Préservation et Conservation de la Biodiversité IPCB herpétofaune et avifaune : sensibilités modérées.

5.2.3.2 Avifaune

Les sensibilités en termes d'avifaune sont localisées au niveau des zones denses en végétation, c'est-à-dire au niveau des talwegs du périmètre foncier. Au niveau des parcelles plantées, 79 % se situent en maquis ouvert d'altitude inférieure à 1100 m. Les sensibilités au niveau de l'avifaune sont modérées.

5.2.3.3 Herpétofaune

Possibilité de présence de 2 ERM herpétofaune lié au maquis herbacée : scinque *Lioscincus tillieri* et scinque *Lacertoides pardalis*.

5.3 MILIEU HUMAIN

5.3.1 DÉMOGRAPHIE

Le site se situe au niveau de la commune du Mont Dore ayant comme population 27 155 habitants et une évolution démographique de + 5.42%.

5.3.2 FONCIER

La totalité du foncier alloué à Sud Forêt correspond à des parcelles de la collectivité.

SITE	SECTION_CA	INVENTAIRE	NUMER O_LOT	PROPRIETAIRE	SURFACE EN HA	DOCUMENT
NGO	NGO	6753-952205	18	PROVINCE SUD	177,8	AVENANT NS113

5.3.3 DOCUMENTS D'URBANISME

La commune du Mont-Dore dispose d'un plan d'Urbanisme Directeur PUD en vigueur et approuvé par la délibération n°7-2013/APS du 28 mars 2013 de l'Assemblée de la Province Sud. Selon les échanges avec les services techniques de la mairie du Mont-Dore, une révision du PUD est prévue pour l'année 2020.

5.3.3.1 Zonage

Le foncier SudForêt est concerné par 2 zonages au sein de la commune du Mont-Dore.

ZONE DE PROJET	Programmation	NC – Zone naturelle à vocation rurale	ND – Zone naturelle à protéger	Nmin – Zone naturelle à vocation d'accueil des activités minières
NGO	Plantées	37,38	28,65	

5.3.3.2 Servitudes

Au niveau des servitudes, les zones de projet sont concernées par les servitudes suivantes :

ZONE DE PROJET LOT CADASTRAL	Type de servitude	Type de contraintes	Classement
NGO	Forêt dense humide en fond de talweg Périmètre minier	Espaces de boisés à créer ou à maintenir	Faible

5.3.4 OCCUPATION DES SOLS

5.3.4.1 Bâti

Aucun bâti dûment autorisé n'est présent au sein du foncier NGO alloué à SudForêt.

5.3.4.2 Activités économiques

- ❖ Exploitation agricole : aucun des fonciers Sud forêt n'est concerné par la présence d'une exploitation agricole.
- ❖ Activités touristiques : Aucune activité recensée.
- ❖ Activités minières : En termes d'activités minières, la partie sud de la Grande Terre accueille de nombreuses concessions. Le site comprend 1% de cadastre minier en exploitation, 719% de cadastre en travaux de recherche
- ❖ Activités sylvicoles : site correspondant à un prolongement du site sylvicole et agricole du Champ de Bataille initié par la DDR.

5.3.4.3 Réseaux viaires

- ❖ Axes principaux : RP1 et CR7
- ❖ Pistes : présence de pistes en 2008 : 9 432 m soit 16 341 m²
- ❖ Chemins de randonnées : non concerné

5.3.4.4 Ouvrages de collecte et de desserte d'eau

- ❖ Captages AEP : Sur les 3 captages référencés en aval du foncier N'Go, on note 2 captages autorisés dans le cadre de travaux routier et dont l'exploitation a cessé à ce jour. Seul le captage n° 1027200019 implanté sur La N'Go est exploité pour l'arrosage de pistes minières.

5.3.4.5 Réseaux secs

Aucun des périmètres forestiers n'est concerné par des réseaux secs de type ligne électrique ou OPT.

5.4 QUALITÉ DU SITE

5.4.1 PATRIMOINE CULTUREL :

- ❖ Monuments historiques : non concerné.
- ❖ Archéologie : le potentiel archéologique repose exclusivement sur à la ressource piscicole et certaines zones planes aux abords du cours d'eau. Néanmoins, ce périmètre ayant fait l'objet de prospections minières et de créations de pistes notamment aux abords du cours, les enjeux sont faibles.

5.4.2 PAYSAGE

Le site de N'Go : ce paysage est très marqué par l'activité mine et l'aspect vert du couvert végétal des fonds de talwegs rejoignant le cours d'eau. Ce site est également très encastré par le relief mais reste cohérent avec l'activité en place en aval de cours d'eau recevant des activités agricoles.

CHAPITRE III – ANALYSE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET SÉQUENCE EVITER, REDUIRE ET COMPENSER

1 RAPPEL DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET & DES INTERACTIONS POSSIBLES AVEC LES MILIEUX

1.1 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

EMPLACEMENT	PERIMETRE FORESTIER	Faux Bon Secours	Dalmates	Rivière des Pirogues	N'Go	Lac en Huit
	COMMUNE					
	SURFACE DU FONCIER	884,43 ha	198,8 ha	630,57 ha	177,84 ha	879,01 ha
	SURFACES PLANTÉES ENTRE 2012-2017	110 ha	21,5 ha	159,19 ha	66 ha	135,3 ha
	SURFACES PROGRAMMÉES SUR 2018-2020	12,1 ha	26,3 ha	1,7 ha	---	16,2 ha
TECHNIQUES DE PLANTATION	Etape 1 : collecte des semences	Hors champ de la présente étude d'impact				
	Etape 2 : mise en pépinière					
	Etape 3 : création des infrastructures (pistes essentiellement)	Trois cas de figure pour la création des pistes d'accès. Elles sont : • Soit implantées à la faveur d'anciennes pistes existantes. Ce cas représente un linéaire de pistes d'un peu plus de 96 km ; • Soit créées par un simple broyage de la végétation existante sur une largeur de 3 mètres. Ce cas représente un linéaire de pistes de 25 km ; • Ou alors terrassées lorsque le relief et la nature des terrains l'impose. Ce cas représente un linéaire de piste d'un peu plus de 17,5 km Sur la période 2018-2020, la création de nouvelles parcelles de plantation ne nécessitera pas de création de piste par terrassement. Seules des opérations de broyage sont prévues à ce stade sur un linéaire de 1,3 km.				
	Etape 4 : préparation du sol/plantations	Préparation de layons de 1m à 3m de largeur par broyage et réalisation de trous de plantations au godet Alternance de layons de plantation avec des bandes « naturelles » non broyées.				
	Etape 5 : entretiens	0-10 ans : opérations de dégagement et de fertilisation tous les 2 ans 10 ans : opération de dépressage visant à réduire la densité des plantations 20 ans : opérations d'élagage et d'éclaircies				
MOYENS HUMAINS & MATERIELS	Les travaux de préparation demandent un broyeur forestier et un pilote. En fonction de la taille de la parcelle, la durée des travaux peut varier de quelques jours à 1 semaine. Les travaux de plantation demandent essentiellement des moyens humains ; la mise en terre des plants se faisant à la main. En fonction de la taille des parcelles, l'équipe varie entre 2 et 5 personnes.					
DEMANDES D'AUTORISATION	REGULARISATION DES DEFRICHEMENTS REALISES ENTRE 2012 ET 2018		OBJET DU PRESENT DOSSIER			
	DEMANDE DE DEROGATION POUR PORTER ATTEINTE À UN ECOSYSTEME PROTEGE		SANS OBJET			
	DEMANDE DE DEROGATION POUR ATTEINTES AUX ERM		OBJET DU PRESENT DOSSIER			

1.2 MATRICE DES INTERACTIONS POTENTIELLES EN PHASE TRAVAUX ET EXPLOITATION

MILIEU	PHYSIQUE						NATUREL					HUMAIN					QUALITE DU SITE				
+ Effet positif ○ Effet négatif potentiellement faible ⊙ Effet négatif potentiellement modéré ● Effet négatif potentiellement fort Sans effet ND Effet indéterminé	Géomorphologie	Qualité des sols	Qualité des eaux	Incendies	Eaux souterraines	Atmosphère	Ecosystème Habitat	Espèces rares et menacées	Espèces envahissantes EEV	Faune	Espèces envahissantes EEE	Occupation du sol	Accès / desserte	Captages/forages	Réseaux	Activités économiques	MH /Archéologie	Paysage	Déchets	Emissions sonores	Qualité de l'air
ENJEUX & CONTRAINTES DE DALMATES	M	F	M	Ft	F	F	M	M	M	M	M	F	F	F	F	Ft	F	Ft	F	F	F
ENJEUX & CONTRAINTES DE FAUX BON SECOURS	F	F	M	Ft	F	F	Ft	Ft	M	M	M	F	F	M	F	Ft	F	Ft	F	F	F
ENJEUX & CONTRAINTES DE LAC EN HUIT	F	F	M	Ft	F	F	M	Ft	M	M	M	F	F	F	F	Ft	F	Ft	F	F	F

PHASE PREPARATION																					
Réalisation des pistes d'accès par broyage	○			⊙			○	○	⊙				⊙			+	⊙	⊙		○	○
Réalisation des pistes d'accès par terrassement	●		●	⊙			⊙						⊙	⊙		+	⊙	●		○	○
Broyage pour layonnage			⊙				⊙			⊙		⊙		⊙		+	⊙	●		○	○
Mise en terre des plants		+	⊙				⊙		⊙		⊙			⊙		+					
Installations de chantier		⊙	⊙	○					●	⊙				⊙		+			○	○	○

PHASE ENTRETIEN DE LA PARCELLE																					
Présence des pistes		+	●	+			+		+	○	⊙		⊙	+							
Parcelle sylvicole				+			○		⊙	+	⊙	⊙				+		●			
Opérations d'élagage							○						+			+		⊙	○	○	
Apport d'engrais organiques		+	⊙											⊙		+					

A ce niveau, il convient de noter que l'analyse des impacts s'est faite de manière globale pour l'ensemble des fonciers et non pas parcelle par parcelle.

De plus, à l'exception de l'impact sur les habitats et les espèces végétales seuls les travaux de préparation, de plantation et d'entretien liés à la création de nouvelles parcelles sylvicoles ont été considérés (cf. Étude d'impact).

1.3 LES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

1.3.1 MESURE D'ÉVITEMENT

SudForêt s'inscrit dans une démarche de développement et de gestion durable des espaces forestiers et de la ressource en bois. A cet effet, un guide de bonnes pratiques sylvicoles est en cours de rédaction pour présentation à la DENV.

○ MESURE E1 – RÉALISATION SYSTÉMATIQUE D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Étude de faisabilité avant toute opération foncière permettant de classer les sites sylvicoles potentiels en trois catégories :

- mérite une reconnaissance scientifique, si d'après les éléments constituant le milieu, l'équipe pense être en présence d'un site présentant des zones particulièrement sensibles qu'il faudrait retirer de la plantation ;
- mérite une prise en compte au niveau de la plantation, en terme de gestion des eaux par exemple (proximité d'un cours d'eau, nécessité de création d'un piste traversant un cours d'eau) ;
- mérite une soustraction à la plantation en raison d'une sensibilité environnementale (présence d'un écosystème patrimonial, présence d'un écosystème de type para ou pré forestier, présence d'un habitat avec forte densité d'espèces CR-EN-VU) ou de contraintes trop fortes (pente supérieure à 30°).

○ MESURE E2 – DÉFINITION DE ZONES NE PERMETTANT PAS LA RÉALISATION DE PLANTATIONS

Cahier des charges travaux exigeant une distance minimale de 10 m :

- de part et d'autre des cours d'eau (préalablement identifiés sur carte) ;
- en périphérie de tout ensemble forestier classé comme Ecosystème d'Intérêt Patrimonial ;

Aucune plantation en milieu de type paraforestier et/ou forestier.

Visite contradictoire d'identification sur site des zones sensibles sous la responsabilité de Sud Forêt.

○ MESURE E3 – ALTERNANCE DE LAYONS VIERGES & DE LAYONS DE PLANTATION

Cahier des charges imposant un layon « vierge » de 50 cm à 2 m de large laissé entre chaque layon de plantation.

1.3.2 MESURES RÉDUCTRICES

○ MESURE R1 – CAHIER DES CHARGES PLANTATION

Dossier de consultation des entreprises sous-traitantes, renforcé pour permettre la mise en œuvre d'une sylviculture durable :

- engagements Sud Forêt en matière de bonnes pratiques sylvicoles ;
- maîtrise de l'étalement des parcelles ;
- analyse de la sensibilité de la zone (cartographie et reportage photo) ;
- pénalités pour non respect des consignes.

Les aspects abordés à travers ces deux documents contractuels sont cités ci-dessous :

- Préservation des écosystèmes et des espèces
- Gestion des eaux
- Gestion des déchets
- Gestion des pollutions
- Limitation des nuisances sonores
- Nettoyage du chantier
- Santé et salubrité publique

○ MESURE R2 – RENFORCEMENT DU CHAMP D'ACTION DES ÉQUIPES SUDFORET

De manière à s'assurer du bon respect par les entreprises du cahier des charges, SudForêt s'engage dès aujourd'hui à :

- initier des actions de formations et de sensibilisation de son personnel encadrant.
- renforcer l'encadrement et le suivi des travaux de broyage et trouaison.

○ MESURE R3 – LUTTE CONTRE LE FEU

L'ensemble du personnel de la SAEM a suivi une formation d'intervention sur feu naissant.

De fait, pendant la période SAFF (Saison Administrative des Feux de Forêt) des surveillances sont programmées tous les week-ends avec des voitures munies de cuves incendie et de tout matériel nécessaire à une intervention.

○ MESURE R4 – MAINTIEN D'UNE LISIÈRE BOISÉE

Maintien d'une lisière boisée d'une largeur de 5 m sera conservée intacte en limite de chaque parcelle.

○ MESURE R5 – BIOSECURITE

En phase plantation, les mesures de biosécurité que Sud Forêt met en place sont les suivantes :

- Nettoyage systématique des engins imposé aux entreprises avant intervention sur site

- Inspection visuelle au sein de la pépinière des plants devant être mis en terre. Les plants malades ne sont pas réceptionnés par Sud Forêt et feront l'objet d'une « fiche de refus »

En phase entretien et croissance, les mesures de biosécurité que Sud Forêt met en place sont les suivantes :

- Inspection régulière des plantations avec réalisation d'une fiche d'alerte qui sera remontée à l'administration compétente en cas d'observation d'une maladie ou de la prolifération d'une espèce végétale envahissante
- Entretien des espaces inter-layon.

○ MESURE R6 – PLAN DE GESTION DES EAUX DES PISTES

SudForêt a défini un cahier des prescriptions techniques pour la réalisation des pistes « lourdes » c'est à dire dont la réalisation demande des travaux de terrassement (cf. annexe 9).

Ce document prévoit notamment que la conception des ces dernières soit faite de manière :

- à restituer immédiatement à l'aval les débits amont ;
- à créer des pistes présentant un profil en travers monopenté avec un fossé de collecte relié à un ouvrage de décantation avant tout rejet dans le milieu naturel.

○ MESURE R7 – PLANTATIONS VOLONTAIRES SECTEUR FAUX-BON SECOURS

Dans le cadre de sa politique environnementale et souhaitant mettre en avant sa volonté de s'orienter vers une sylviculture durable, SudForêt a pris l'initiative de créer volontairement des bouquets de biodiversité, des zones tampons, et des enrichissements. Une surface totale de 6 ha distribuée stratégiquement au sein de zones à enjeux environnementaux sera plantée au sein du foncier de Faux Bon Secours.

Le cortège d'espèces forestières sera choisi soigneusement en fonction de la composition floristique du site et de son éventuel statut de conservation. La densité des plantations sera variable avec un minimum de 1 111 plants par hectares. La préparation du site et la trouaison se feront manuellement sans faire appel à des engins lourds.

Les cortèges d'espèces forestières replantées comprendront entre autre *Agathis lanceolata*, *Arillastrum gummiferum*, *Alphitonia* et *Gymnostoma deplancheanum*.

Concernant les parcelles qui seront reboisées, Sud Forêt s'engage :

- à les retirer du parcellaire de Sud Forêt et à les placer en zone de protection ;
- à suivre les plantations annuellement afin d'assurer leur réussite.

1.4 BILAN DES IMPACTS RÉSIDUELS DU PROJET SYLVICOLE

BILAN DES IMPACTS RÉSIDUELS EN PHASE PRÉPARATION													
	MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL							MILIEU HUMAIN & QUALITE DU SITE					COMMUNITES DU VOISINAGE
	Géomorphologie	Qualité des sols et des eaux	Incendie	Habitats	Espèces rares et menacées	Faune terrestre	Espèces exotiques envahissantes	Occupation du sol	Usages AEP	Activité économique	Usages de la zone	Paysage / patrimoine	Salubrité publique / Emission
FONCIER PRESENTANT UN ENJEU MOYEN A FORT	DALMATES FAUX BON SECOURS	FAUX BON SECOURS LAC EN HUT	TOUS	FAUX BON SECOURS LAC EN HUT	DALMATES FAUX BON SECOURS LAC EN HUT	DALMATES FAUX BON SECOURS LAC EN HUT	PEU D'ENJEU EEV PRESENCE DE CERFS	PUD DU MONT-DORE CADASTRE MINIER	FAUX BON SECOURS	TOUS	LAC EN HUT	DALMATES FAUX BON SECOURS LAC EN HUT	PEU D'ENJEU SUR L'ENSEMBLE DES SITES
INCIDENCE PROJET	Terrassement des pistes	Travail des sols lors de la réalisation des pistes ou de la fosse via le godet	Présence humaine	Broyage pour la réalisation des pistes et des layons de plantation		Dérangement de l'herpétofaune (effet lisière)	Amenée de plants issus de pépinière	Création de parcelle sylvicole	Rejet de MES lors de travaux de préparation (pistes / layonnage)	Travaux de grossissement des plants et de préparation	Ouverture de pistes par terrassement, layonnage	Ouverture de pistes par terrassement, clayonnage	Présence humaine
MESURES D'EVITEMENT		ME2 « évitement zones à enjeu »		ME1 : « étude de faisabilité » ME2 : « évitement zones à enjeu » ME3 : « layonnage »									
QUALIFICATION DE L'IMPACT BRUT PHASE PREPARATION	PERMANENT	PERMANENT	TEMPORAIRE	PERMANENT		TEMPORAIRE	PERMANENT	PERMANENT	PERMANENT	TEMPORAIRE	PERMANENT	TEMPORAIRE	TEMPORAIRE
	L'ouverture de pistes par broyage est privilégiée. Linéaire de piste créé par terrassement 2012-2017 : 2018-2020 :	Apport de MES aux milieux aval en raison de l'ouverture de piste par terrassement et de la création de fosses par godet	Présence humaine liée à la réalisation des travaux	Broyage de la végétation sur 3 m de large sur l'emprise des pistes Broyage de la végétation originelle sur des layons de 2 m de large pour la création des parcelles. Il ne s'agit pas de défrichement Depuis 2012, création de 17,5 km de piste par terrassement, soit le défrichement de 5,2 ha dont 2,7 ha de couvert para forestier à forestier.		Dérangement de la faune lié à la présence humaine Disparition temporaire d'une partie du couvert végétal	Plantation de plants issus de pépinière	Activité sylvicole demande : • adaptation du PUD du Mont-Dore • abandon des parcelles minières	Apport de MES aux milieux aval en raison de l'ouverture de piste par terrassement et de la création de fosses par godet	Création d'emplois à travers les pépinières et les entreprises de terrassement locales	Interdiction de pénétrer les zones de travaux	Création d'un paysage présentant un aspect lunaire lié au layonnage	Présence humaine liée à la réalisation des travaux
	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	FORT SUR FAUX BON SECOURS & LAC EN HUT		FAIBLE	MOYEN	MOYEN	FAIBLE	POSITIF	MOYEN SUR LAC EN HUT	FORT	FAIBLE
GUIDE DES BONNES PRATIQUES	X	X	X	Depuis 2012, création de 536 ha de plantations dont 54,7 ha sur 2018-2020			X	X	X	X	X	X	X
MR1 CC				X			X		X				X
MR2 SUIVI SUD FORET		X	X	X			X						
MR3 LUTTE FEU			X	X									
MR4 LISIERE												X	
MR5 BIOSECURITE							X						
MR6 PGE PISTES		X							X				
MR7 Plantation 6 ha sur FBS				X									
IMPACT RESIDUEL APRES MESURES	NON SIGNIFICATIF	NON SIGNIFICATIF	NON SIGNIFICATIF	NON SIGNIFICATIF au regard des surfaces pouvant être protégées grâce la présence de pistes (surveillance + lutte incendie) et de la replantation sur FBS		NON SIGNIFICATIF	NON SIGNIFICATIF	NON SIGNIFICATIF	NON SIGNIFICATIF	POSITIF	NON SIGNIFICATIF	NON SIGNIFICATIF A MOYEN	NON SIGNIFICATIF

BILAN DES IMPACTS RÉSIDUELS EN PHASE ENTRETIEN													
	MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL							MILIEU HUMAIN & QUALITE DU SITE					COMMODITES DU VOISINAGE
	Géomorphologie	Qualité des sols et des eaux	Incendie	Habitats	Espèces rares et menacées	Faune terrestre	Espèces exotiques envahissantes	Occupation du sol	Usages AEP	Activité économique	Usages de la zone	Paysage / patrimoine	Salubrité publique
FONCIER PRESENTANT UN ENJEU MOYEN A FORT	DALMATES FAUX BON SECOURS	FAUX BON SECOURS LAC EN HUT	TOUS	FAUX BON SECOURS LAC EN HUIT	DALMATES FAUX BON SECOURS LAC EN HUIT	DALMATES FAUX BON SECOURS LAC EN HUIT	PEU D'ENJEU EEV PRESENCE DE CERFS	PUD DU MONT-DORE CADASTRE MINIER	FAUX BON SECOURS	TOUS	LAC EN HUIT	DALMATES FAUX BON SECOURS LAC EN HUIT	PEU D'ENJEU
INCIDENCE PROJET	SANS	Rejets en provenance des pistes	Présence de pistes	Présences de plantation mono-spécifique d'espèces indigènes	Création d'un corridor écologique / habitat	Parcelle sylvicole	Parcelle sylvicole	Rejet de MES via les pistes	Travaux d'entretien	Présence de pistes	Plantations alignées mono-spécifiques	SANS	
MESURES D'EVITEMENT													
QUALIFICATION DE L'IMPACT BRUT PPHASE PREPARATION		PERMANENT	TEMPORAIRE	TEMPORAIRE	TEMPORAIRE	PERMANENT	PERMANENT	PERMANENT	PERMANENT	TEMPORAIRE	PERMANENT	TEMPORAIRE	
		Apport de MES aux milieux aval en raison du lessivage de piste par terrassement	Présence humaine à l'utilisation des pistes à des fins récréatives	Modification ponctuelle & temporaire de la composition du couvert végétal. Le sol n'ayant pas été touché en alternance des layons une reprise de la végétation autochtone du site sera observée.	Dérangement de la faune lié à la présence humaine Disparition temporaire d'une partie du couvert végétal	Ouverture du milieu par les layons Alignement des plantations pouvant favoriser le développement d'une maladie ou la prolifération d'EEE	Activité sylvicole demande : • Adaptation du PUD du Mont-Dore • Abandon des parcelles minières	Apport de MES aux milieux aval via les eaux de ruissellement des pistes	Création d'emplois Création d'une richesse valorisable pour la Nouvelle Calédonie	Utilisation des pistes à des fins récréatives	Aspect symétrique des plantations en raison notamment du layonnage		
		FAIBLE	MOYEN	MOYEN	POSITIF	MOYEN	MOYEN	FAIBLE	POSITIF	MOYEN SUR LAC EN HUIT	FORT		
GUIDE DES BONNES PRATIQUES		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
MR3 LUTTE FEU			X										
MR4 LISIERE											X		
MR6 PGE PISTES		X						X					
IMPACT RESIDUEL APRES MESURES	NON SIGNIFICATIF	NON SIGNIFICATIF	NON SIGNIFICATIF	NON SIGNIFICATIF	POSITIF	NON SIGNIFICATIF	NON SIGNIFICATIF	NON SIGNIFICATIF	NON SIGNIFICATIF	POSITIF	NON SIGNIFICATIF	NON SIGNIFICATIF A MOYEN	NON SIGNIFICATIF

En l'absence d'impact résiduel significatif, la mise en oeuvre de mesures compensatoires ne se justifie pas.